

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2018 ;

Vu l'article L712-6-1 III du code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'avis du Comité technique du 27 juin 2017 ;

Vu la présentation du Schéma Directeur Handicap par Florence FABERON-TOURETTE, Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire et culture ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le Schéma Directeur Handicap, joint en annexe ;

Membres en exercice : 80
Votes : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstentions: 0

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/02/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Par délégation, le Directeur Général des Services
François PAQUIS

Annexe :

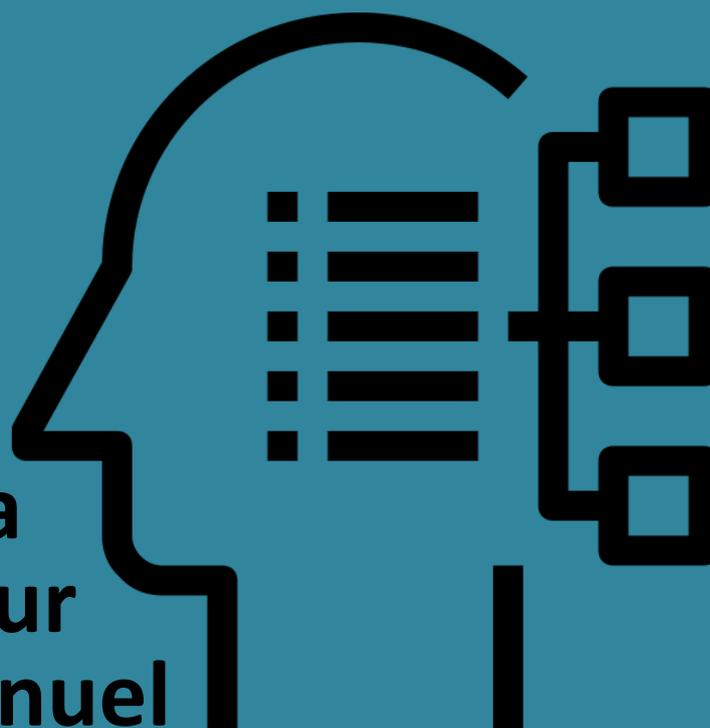
CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2018-01-30-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**Schéma
directeur
pluriannuel
du handicap**



2018/2021

Schéma directeur pluriannuel du handicap
présenté et soumis au vote du conseil
académique plénier le 30 janvier 2018 et du
conseil d'administration le 2 février 2018.

Avertissement au lecteur

Si seule la version PDF engage l'Université, une version ouverte pourra être obtenue sur demande (à l'adresse électronique correspondant-handicap.drh@uca.fr). Une version braille est également consultable au SUH (adresse électronique : suh@uca.fr).

Afin de suivre l'avancement de la mise en place des actions du schéma directeur, un bilan annuel quantitatif et qualitatif sera effectué par le correspondant handicap et présenté aux instances. Ce bilan sera également mis à disposition de tous sur la page internet UCA dédiée au handicap.



Dans un souci d'accessibilité, à chaque axe est associé un logotype sous licence Creative Commons (créateurs d'icônes : Maxim Basinski, Nicholas Mengini, Eucalyp, Gregor Cresnar, Moveable Feast Collective, Anton, Gan Khoon Ley, Mikicon, Sean, Jamie Rothwell sur le site internet : <https://thenounproject.com>).

Sommaire

Sommaire	7
Liste des abréviations	9
Introduction.....	11
 Axe 1 - Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap.....	17
 Axe 2 - Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	54
 Axe 3 - Développer l'accessibilité des bâtiments.....	83
 Axe 4 - Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources.....	105
 Axe 5 - Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap	129
 Axe 6 - Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap	143
 Axe 7 - Mettre en place une politique d'achats solidaires	157
 Axe 8 - Communiquer sur le handicap	165
 Annexes.....	177
 Table des matières.....	221

Liste des abréviations

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
ADAPEI	Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
BAIP	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
BCU	Bibliothèque Clermont Université
BIATSS	Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DAJI	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DIL	Direction de l'Immobilier et de la Logistique
DOETH	Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleurs Handicapés
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRV	Direction de la Recherche et de la Valorisation
DVU	Direction de la Vie Universitaire
DSI	Direction des Systèmes d'Informations
EA	Entreprise Adaptée
EES	Entreprise d'Économie Sociale et Solidaire
ENT	Espace Numérique de Travail
ERP	Établissement Recevant du Public
ESAT	Établissements et Services d'Aide par le Travail
ESPE	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
ETP	Équivalent Temps Plein
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MOOC	<i>Massive Open Online Course</i> (formation en ligne ouverte à tous)
MVE	Maison de la Vie Étudiante
Pôle IPPA	Pôle Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle, Pôle 3 de la direction de la formation
RGAA	Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SPR	Service de Prévention des Risques
SST	Service de Santé au Travail
SSU	Service de Santé Universitaire
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUC	Service Université Culture
SUH	Service Université Handicap
UCA	Université Clermont Auvergne
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation de de Recherche

Introduction

Le schéma directeur du handicap est un document stratégique déterminant la politique handicap d'un établissement. C'est une obligation légale pour les universités depuis 2013. C'est aussi une volonté politique forte pour l'Université Clermont Auvergne, issue de la fusion de l'Université d'Auvergne et de l'Université Blaise Pascal. Cette dernière s'était dotée d'un schéma directeur du handicap en 2016, avec l'aspiration de promouvoir une université inclusive.

Promouvoir une université inclusive est notre volonté commune, à l'échelle de notre nouvelle université créée le 1^{er} janvier 2017. Aussi, son projet ne pouvait être conçu que dans le cadre d'une démarche collaborative propre à associer l'ensemble de la communauté universitaire. Ce premier schéma directeur du handicap en est le résultat. Pour quatre ans (2018-2021), il propose une politique ambitieuse d'accompagnement et d'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'y emploie de manière transversale et sur la base de huit axes : les personnels ; les étudiants ; l'accessibilité des bâtiments ; l'accessibilité des outils ; la formation ; la recherche ; les achats solidaires ; la communication. La mise en œuvre de ces axes nécessite tant un investissement des directions, services, composantes et laboratoires qu'un engagement financier (*cf. dépenses prévisionnelles en annexe n°1*).

Ce schéma est le résultat d'un cadre légal et réglementaire, d'une préoccupation majeure de l'établissement et d'une méthodologie.

1) Cadre légal et réglementaire

Les politiques publiques, depuis 1975, se font fortes de prôner une approche globale du handicap. La globalité est au cœur de la loi du 30 juin 1975¹. Ce texte pose comme « obligation nationale » « *la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux* ». Il s'agit de rechercher l'autonomie des personnes.

D'autres textes chercheront des voies d'amélioration comme la loi du 10 juillet 1987² qui renforce l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Les entreprises de plus de vingt salariés doivent employer des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de leur effectif global.

Avec la loi du 11 février 2005³ une définition juridique du handicap est enfin posée : « *constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». Des engagements sont pris avec une volonté affirmée de globalité et de compensation, de citoyenneté et de droits fondamentaux, de libre choix et de participation, d'accessibilité généralisée et de positionnement de la personne handicapée au cœur du dispositif.

Cette loi se veut un instrument de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. Elle instaure un droit à la compensation des conséquences du handicap. Elle crée également le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la

¹ Article 1^{er} de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 *d'orientation en faveur des personnes handicapées*.

² Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 *en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés*.

³ Article 2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

fonction publique (FIPHFP) qui a pour mission d'inciter les employeurs publics à recruter et accompagner, y compris par le maintien dans l'emploi, les personnes en situation de handicap. Il y contribue par des aides, des partenariats et l'obligation de paiement d'une contribution en cas de non-respect des obligations d'emploi.

L'article 20 de cette loi prévoit l'inclusion des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur et les oblige « *aux aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* ».

Une première Charte Université/Handicap sera signée le 7 septembre 2007. Elle se donne pour objectifs de rétablir l'égalité des chances des étudiants en situation de handicap dans leur parcours universitaire. Elle crée dans chaque établissement une structure dédiée à l'accueil des étudiants en situation de handicap. Cette obligation sera suivie de celle de créer un poste de correspondant handicap.

Une deuxième Charte Université/Handicap a été signée le 4 mai 2012. Elle repose sur quatre objectifs :

- « *Consolider des dispositifs d'accueil et développer des processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;*
- *Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap ;*
- *Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;*
- *Développer l'accessibilité des services offerts par les établissements ».*

Il appartient aux établissements d'élaborer conformément à l'article 2 de la Charte une politique en la matière et de se définir des axes stratégiques. « *Cette politique est déclinée sous forme d'un schéma directeur pluriannuel adopté en conseil d'administration. [Il] couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap [...]. Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements [...]. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre [...] et précise le calendrier* ».

Quant à la loi du 22 juillet 2013⁴, elle pose l'obligation légale pour chaque université d'adopter un schéma directeur du handicap.

2) Handicap et Université Clermont Auvergne

L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap se veulent des préoccupations majeures de l'UCA. Ils étaient déjà une préoccupation de ses prédécesseurs qui s'étaient dotés d'un service université handicap (SUH) et d'un correspondant handicap. Ces acteurs travaillaient et continuent à travailler de concert.

Dès 2014, l'Université Blaise Pascal s'est dotée d'un correspondant handicap suivi par l'Université d'Auvergne en 2016. Aujourd'hui, l'UCA consacre à cette mission un poste de catégorie A à 100 %. Ce correspondant handicap a pour mission principale l'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap, mais aussi l'élaboration et le suivi de la politique handicap de l'établissement. Sur préconisation médicale, il effectue le suivi de l'aménagement des postes de travail des agents.

S'agissant du SUH, il a été créé en 2002 comme service interuniversitaire handicap. Il est aujourd'hui au cœur de la politique handicap de l'établissement au service des étudiants. Il comprend actuellement un chargé d'accueil et de suivi des étudiants, un transcritteur braille responsable du Pôle de déficience visuelle et

⁴ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 *relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*.

deux auxiliaires d'intégration. Il lui incombe le repérage des lycéens en situation de handicap, l'accueil et le suivi des étudiants, l'accompagnement sur site universitaire, l'adaptation de documents pédagogiques ou encore la mise à disposition de matériels spécifiques. Il s'adresse à tous les étudiants en situation de handicap au sens de la loi du 11 février 2005, quels que soient la nature et le degré du handicap.

Prendre en compte les spécificités des personnes est une priorité de l'établissement y compris dans leur situation de handicap. Aussi, l'Université se donne pour ambition d'accompagner au mieux les étudiants et les personnels en situation de handicap afin qu'ils puissent pleinement déployer leurs compétences et donner leur pleine potentialité dans leurs projets académiques et professionnels.

3) Élaboration du schéma directeur handicap de l'UCA

L'élaboration du schéma directeur handicap de l'Université Clermont Auvergne a débuté en avril 2017. Ce travail a été conduit par Florence FABERON, vice-présidente vie universitaire et culture, et Megan CARNAL, correspondante handicap de l'établissement. Amélie BERNAUD a été recrutée en tant que stagiaire, en avril 2017, jusqu'au mois de septembre, pour accompagner le travail d'élaboration du schéma directeur handicap. Son stage a été suivi d'un contrat à durée déterminée de 9 mois pour poursuivre la mission.

Choix a été fait de réunir des groupes de travail autour des thématiques énoncées par la Charte Université/Handicap de 2012 (les personnels, les étudiants, l'accessibilité, la formation et la recherche), mais aussi autour de thématiques innovantes comme les achats solidaires. Dans l'idée d'une démarche participative et collaborative, l'ensemble des personnels et des étudiants ont été conviés aux groupes de travail, ainsi que les partenaires extérieurs à l'UCA. Sept groupes de travail ont ainsi été constitués, se réunissant de 2 à 4 fois chacun entre les mois de mai et juillet. Des entretiens individuels ont également été organisés ainsi que des échanges réguliers avec les acteurs.

Le travail collectif ainsi conduit a permis de faire émerger 88 actions, réparties au sein de huit axes thématiques et déclinées en 26 objectifs opérationnels. L'ensemble des actions et objectifs se positionne à l'échelle de l'établissement et de ses six sites (Clermont-Ferrand, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Vichy) et s'enracine dans la situation de l'établissement en janvier 2018. Il est porteur d'une dynamique collective au service des personnes et d'une Université que nous souhaitons inclusive.



AXE 1

**Développer les politiques
des ressources humaines
à l'égard des personnes
en situation de handicap**

L'Université Clermont Auvergne se veut tournée vers l'humain. Elle manifeste en ce sens un intérêt particulier pour la dimension sociétale que représente le handicap de nos jours et elle s'engage dans une politique handi-responsable à tous les niveaux.

Aussi, elle ne peut que développer une politique des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap. C'est un axe essentiel pour favoriser l'évolution nécessaire des mentalités et participer à l'insertion des personnels bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Pour ce faire, il appartient au plan de formation de l'UCA de prendre systématiquement cette dimension en compte. Il revient au service du recrutement de constituer des viviers aussi bien d'agents BIATSS que d'étudiants dont des doctorants éligibles aux recrutements dits « handicap ».

Une attention particulière doit être portée sur les outils de communication et l'intégration du handicap dans le quotidien autant que dans la pédagogie à destination des étudiants. Le futur schéma directeur des ressources humaines s'attachera à inscrire le handicap dans une logique d'engagement pluriannuel.

Enfin, l'UCA a choisi de se doter d'un service de santé au travail avec un ergonome recruté à temps plein qui est amené à travailler en lien direct avec le correspondant handicap de l'établissement.



Objectif 1

Sensibiliser le personnel au handicap

Il ressort des échanges que la sensibilisation est le levier principal sur lequel agir pour une université plus inclusive. Des actions de sensibilisation doivent être conduites de manière ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire.

Il existe une réelle réticence des agents à déclarer leur handicap : peur de la stigmatisation, peur de voir leur évolution professionnelle ralentie ou limitée... Aussi, les actions de sensibilisation doivent s'attacher à faire changer le regard sur le handicap. Il sera également nécessaire d'informer de l'importance pour les agents de déclarer leur handicap au titre d'une RQTH, cette reconnaissance permettant à l'UCA d'être en capacité d'accompagner les agents en situation de handicap.

Cet objectif implique de réfléchir à la meilleure façon de mobiliser le public lorsqu'une action de sensibilisation est organisée, fort du constat que les participants déjà sensibilisés sont ceux qui participent principalement, quand ce n'est exclusivement. Par ailleurs, les participants ne sont pas réceptifs quand les actions sont obligatoires.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.1

Communiquer sur la déclaration de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	
Public concerné : tous les agents. <ul style="list-style-type: none">▪ Faire une veille sur les supports de communication dédiés à la sensibilisation à la RQTH.▪ Diffuser la ou les campagnes du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.▪ Faire une campagne de sensibilisation sur l'impact financier qu'a une déclaration de RQTH pour l'établissement.▪ Faire témoigner un/des agent(s) en situation de handicap.	Calendrier De façon récurrente Sur impulsion nationale 2018 2020



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SST ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de communications diffusées ;
- Nombre de déclarations RQTH.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.2

Accompagner les personnels vers des démarches « handi-responsables »	
<p>Public concerné : les enseignants et les personnels administratifs.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Recenser les pratiques handi-responsables auprès des enseignants et des agents.▪ Réaliser des vidéos « 1 minute pour être handi-responsable », et diffuser une vidéo par mois.	<p>Calendrier</p> <p>2019</p> <p>2020</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- L'assistant de communication handicap ;
- Le service communication.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'actions handi-responsables recensées ;
- Nombre de vidéos diffusées.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.3

Sensibiliser les agents à l'ergonomie du poste de travail	
Public concerné : tous les agents.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Recenser les personnes internes à l'Université susceptibles d'effectuer des actions de sensibilisation.	2018
<ul style="list-style-type: none">Se renseigner sur des prestataires externes pouvant sensibiliser les agents.	2018
<ul style="list-style-type: none">Déterminer le nombre d'actions de sensibilisation à mettre en place par année.	2018



Acteurs :

- Le SST ;
- Le correspondant handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'agents sensibilisés ;
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.4

Sensibiliser pour inciter au recrutement	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Diffuser les « Travailler avec un collègue... » du site internet Talentéo.▪ Sensibiliser les agents par l'expérience du travail avec une personne en situation de handicap (stage, apprentissage, mise à disposition dans un autre service...).▪ Communiquer sur les outils de compensation.	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p> <p>En fonction des besoins dans les services</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRH ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de vidéos diffusées ;
- Nombre d'apprentis en situation de handicap recrutés ;
- Nombre de stagiaires en situation de handicap recrutés.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.5

Organiser la projection de films de sensibilisation au handicap	
Public concerné : tous les agents. <ul style="list-style-type: none">Prévoir la diffusion des films de sensibilisation du ministère.Réaliser nos propres films présentant des agents en situation de handicap, dans leur vécu professionnel.	Calendrier Sur impulsion nationale 2020



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre de films projetés.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.6

Trouver des collaborateurs/financeurs pour financer des actions de sensibilisation au handicap

Public concerné : les organisateurs d'actions.

- Organiser une veille sur les projets relatifs au handicap et leurs financements.

Calendrier

À partir de 2018



Acteur :

- Le correspondant handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de demandes de financements ;
- Nombre de financements accordés pour des actions relatives au handicap.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

Fiche-action 1.7

Organiser une campagne de sensibilisation sur les handicaps invisibles et visibles

Public concerné : tous les agents.

- Organiser des mises en situation sur chaque site.
- Organiser et communiquer sur un temps d'échange ayant pour but de faire un retour sur les mises en situation et échanger sur le handicap concerné.
- Organiser au moins une action de sensibilisation sur chaque site.

Calendrier

1 action/année
(à partir de 2018)

1 action/année
(à partir de 2018)

Sur 2 ans
(à partir de 2018)



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SST ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre de participants aux événements de sensibilisation organisés.

1

Développer les politiques des ressources humaines
à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2

Répondre aux besoins de formation des personnels

La gestion du handicap au quotidien n'est pas une évidence. La formation du personnel apparaît donc nécessaire pour une meilleure inclusion de tous. À la différence d'une action de sensibilisation, ponctuelle et ouverte à tous, l'action de formation est une action à destination d'un public identifié et inscrit à l'avance, qui répond à un besoin précis. Dans ce cadre, la formation a pour but de familiariser les participants au handicap et ainsi faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap à l'Université. Des actions de formation seront proposées tant aux agents BIATSS qu'aux enseignants.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.8

Former les supérieurs hiérarchiques directs à l'encadrement des personnels en situation de handicap

Public concerné : les supérieurs hiérarchiques directs.

- Inclure la notion de handicap dans le cahier des charges de la nouvelle offre de formation pour les personnes en responsabilité d'encadrement.
- À terme, rendre cette formation management obligatoire pour chaque nouveau supérieur hiérarchique.

Calendrier

À partir de
2018

À partir de
2021



Acteur :

- Le service de formation des personnels.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de sessions de formation organisées ;
- Nombre de supérieurs hiérarchiques formés au handicap.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.9

Former à l'accessibilité numérique	
<p>Public concerné : tous les agents en charge de la gestion des outils numériques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si une nouvelle session est prévue, proposer aux agents de suivre la formation en ligne ouverte à tous (MOOC) « Accessibilité numérique ». ▪ Évaluer la nécessité de mettre en place une formation plus avancée. 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2019</p>



Acteur :

- Le service de formation des personnels ;
- Le pôle IPPA.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'agents formés à l'accessibilité numérique.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.10

Former à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans le cadre d'activités sportives	
<p>Public concerné : les enseignants du SUAPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les besoins du SUAPS. ▪ Mettre en œuvre une formation, par exemple par le biais de l'UFR STAPS. 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2019</p>



Acteur :

- Le service de formation des personnels.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'enseignants du SUAPS formés.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.11

Former à l'intégration de la notion de handicap dans les missions du quotidien	
Public concerné : le service de prévention des risques. <ul style="list-style-type: none">▪ Déterminer les attentes du SPR.▪ Faire participer les agents du SPR à la formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap (cf. fiche action 3.12).	Calendrier 2018 2018



Acteur :

- Le service de formation des personnels.



Indicateur de réussite :

- Nombre de personnels du SPR formés.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.12

Mettre en place des formations sur la notion de handicap à destination des enseignants et des enseignants-chercheurs	
<p>Public concerné : les enseignants et les enseignants-chercheurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étendre à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs la formation « Adapter son enseignement aux étudiants présentant un handicap ». ▪ Identifier parmi les formations proposées par le pôle IPPA celles qui pourraient intégrer la thématique du handicap et faire intervenir un spécialiste du handicap sur la question. 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2019</p>



Acteurs :

- Le service de formation des personnels ;
- Le pôle IPPA.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs suivant ces formations ;
- Nombre d'heures / stagiaires.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels

Fiche-action 1.13

Former au comportement à adopter avec une personne en situation de handicap psychique	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser une journée de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale (INFA). À long terme, inclure la notion de handicap psychique aux formations management. 	<p>Calendrier</p> <p>10 octobre 2019</p> <p>2021</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SST.



Indicateur de réussite :

- Nombre de participants à la journée de sensibilisation.



Objectif 3

Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap passe évidemment par leur recrutement. L'Université devant satisfaire à une obligation d'emploi de BOE de 6 % de son effectif total, il est primordial d'agir sur la politique de recrutement des personnes en situation de handicap. L'ambition n'est pas de créer des emplois supplémentaires pour des BOE, mais bien de recruter sur des postes disponibles. Si le handicap est un critère à prendre en compte au moment de l'entretien d'embauche, il convient évidemment de recruter d'abord en fonction des compétences et non en raison du handicap. Après la détermination de la politique de recrutement, il conviendra de s'interroger sur la façon d'impulser une politique de recrutement des BOE au sein des services.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap

Fiche-action 1.14

Faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap	
Public concerné : les potentiels candidats en situation de handicap.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Sur la page recrutement du site internet de l'UCA, indiquer les coordonnées du correspondant handicap.	2018
<ul style="list-style-type: none">Préciser sur toutes les offres d'emploi que les postes sont ouverts à tous.	À partir de 2018
<ul style="list-style-type: none">Indiquer sur les offres d'emploi que des aménagements sont possibles pour les personnes en situation de handicap.	À partir de 2018
<ul style="list-style-type: none">Inciter les services à communiquer au SUH leurs offres d'emploi.	À partir de 2018
<ul style="list-style-type: none">Identifier les contraintes du poste sur chaque fiche de poste.	À partir de 2019



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRH ;
- Le service de communication.



Indicateur de réussite :

- Nombre de BOE présentant une candidature.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap

Fiche-action 1.15

Constituer un vivier de candidats en situation de handicap	
<p>Public concerné : les potentiels candidats en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un vivier : <ul style="list-style-type: none"> ○ De personnes en situation de handicap ayant déjà présenté une candidature à l'UCA ; ○ D'étudiants en situation de handicap de l'université ; ○ De candidats rencontrés au salon Handi-Sup et sur les salons et forums pour l'emploi auxquels participe l'Université. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteurs :

- Le service de recrutement ;
- Le correspondant handicap ;
- Le SUH.



Indicateur de réussite :

- Nombre de personnes en situation de handicap recrutées grâce à ce vivier.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap

Fiche-action 1.16

Déterminer des objectifs de recrutement pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les stagiaires et les apprentis en situation de handicap

Public concerné :

les potentiels candidats en situation de handicap

- Recruter au minimum 2 BOE par an.
- Recruter au minimum 3 apprentis en situation de handicap par an.
 - Envisager la possibilité d'un binôme départ à la retraite/apprenti (ou stagiaire).
- Diffuser systématiquement les offres d'emploi à Cap Emploi.
- Mettre en place un partenariat, par exemple avec un Centre de Réadaptation Professionnelle.

Calendrier

À partir de 2018

À partir de 2018

À partir de 2018

2020



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRH ;
- Tous les services, directions, composantes et laboratoires de l'Université.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de BOE recrutés ;
- Nombre d'apprentis recrutés ;
- Nombre de stagiaires recrutés.



Objectif 4

Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Avec l'augmentation du nombre d'agents BOE (94 en 2017 contre 81 en 2016), les demandes auprès du correspondant handicap ont évolué. Le correspondant handicap a aménagé les postes de travail de 75 agents en 2017, 43 % d'entre eux étaient titulaires d'une RQTH. Les aménagements de poste ont représenté près de 76 500€ en 2017, dont 48 000€ consacrés à l'aménagement de postes d'agents titulaires d'une RQTH.

Le maintien dans l'emploi passe d'abord par l'intégration réussie d'un agent en situation de handicap. À terme, les actions du présent objectif devront être élargies à tous les agents.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Fiche-action 1.17

Créer une procédure d'accompagnement des personnes en situation de handicap	
<p>Public concerné : les agents en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des réunions régulières entre le SST, la DRH et le correspondant handicap. ▪ Mettre en place une fiche navette confirmant la mise en place des aménagements de postes. ▪ Mettre en place une procédure de demande écrite d'aménagement de poste entre l'agent et le correspondant handicap. ▪ Suivre les recommandations de la Mission pour l'intégration des personnes handicapées. ▪ Informer systématiquement le correspondant handicap lorsqu'un agent en situation de handicap est recruté. <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire étudier toutes les candidatures de BOE au correspondant handicap. ○ Lorsque cela est possible, envisager la participation du correspondant handicap lors des recrutements de BOE. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p>

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Fiche-action 1.17 (suite)



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRH ;
- Le SST.



Indicateurs de réussite :

- Fréquence des réunions entre le correspondant handicap, le SST et la DRH ;
- Nombre de demandes écrites d'aménagement ;
- Délai moyen entre la prise de contact par le correspondant handicap et le début du contrat de l'agent.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Fiche-action 1.18

Mettre en place un tutorat pour l'accueil d'un agent en situation de handicap	
<p>Public concerné : les agents en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Former le correspondant handicap à dispenser la formation de tuteur.▪ Prévoir un tuteur parmi le collectif de travail pour accueillir un agent en situation de handicap pendant sa première semaine de travail et pour être son référent en cas de besoin.▪ Former les tuteurs.	<p>Calendrier</p> <p>2019</p> <p>En fonction des besoins</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteurs :

- Le service de formation des personnels ;
- Le correspondant handicap ;
- Le service d'accueil de l'agent.



Indicateur de réussite :

- Nombre de tuteurs mis en place pour le recrutement d'agents BOE.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Fiche-action 1.19

Prévoir un accompagnement à la demande pour les services qui accueillent un agent en situation de handicap	
Public concerné : les services de l'UCA.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Transmettre des documents déjà existants comme les recommandations du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.	À partir de 2018
<ul style="list-style-type: none">Communiquer sur la liste des contacts compétents dans le domaine du handicap à l'université (SST, correspondant handicap, SSU, SUH, assistante sociale, SPR...).	2018
<ul style="list-style-type: none">À la demande d'un agent en situation de handicap, proposer une action de sensibilisation à son service.	2019
<ul style="list-style-type: none">Proposer à chaque nouvel agent recruté de sensibiliser son collectif de travail.	À partir de 2019



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRH ;
- Le SST.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi

Fiche-action 1.20

Faciliter le changement d'orientation professionnelle d'un agent en situation de handicap	
<p>Public concerné : les agents en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Développer les périodes d'apprentissage et de stage.▪ Identifier à travers la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) les besoins à l'année n+1 et mettre en relation les besoins de l'établissement avec les reconversions des agents.	<p>Calendrier</p> <p>En fonction des besoins</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteur :

- La DRH.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'agents en stage ou en apprentissage dans un autre service ;
- Nombre de changements d'orientation réussis.



Objectif 5

Organiser le handicap en tenant compte du quotidien

Le handicap est une notion vaste qui, selon l'interprétation que l'on lui donne, est amenée à concerner notre organisation quotidienne. Le cadre et l'environnement de travail sont impactés pour aboutir à une politique inclusive.

La situation de handicap d'un agent peut nécessiter un aménagement du temps ou de l'environnement de travail ou encore un aménagement social pour faciliter la participation des personnels en situation de handicap. Cet objectif a pour but d'en prévoir les aspects, mais également d'améliorer d'une manière générale le cadre de travail des personnels de l'UCA.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien

Fiche-action 1.21

Passer un marché pour la commande de matériels ergonomiques (souris, fauteuil...)

Public concerné : tous les agents.

- Choisir un modèle de fauteuil ergonomique et de souris ergonomique pour passer un marché et renouveler le matériel au fur et à mesure (*cf. fiche action 4.7 pour les souris ergonomiques*).
- Choisir un modèle de fauteuil ergonomique regroupant les caractéristiques nécessaires pour les aménagements de postes des agents qui ne sont pas titulaires d'une RQTH.

Calendrier

2018

2018



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SST ;
- La Direction des Achats ;
- La DSI.



Indicateurs de réussite :

- Mise en place de marchés consacrés aux matériels ergonomiques ;
- Montant financier desdits marchés.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien

Fiche-action 1.22

Prévoir d'élargir les critères d'attribution des jours de congés donnés	
Public concerné : tous les agents.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">▪ Envisager par exemple l'octroi de jours de congés à destination d'agents assumant la charge d'ascendants en situation de handicap.	2021
<ul style="list-style-type: none">▪ Déterminer les limites de l'élargissement des critères d'attribution des jours de congés donnés.	2021



Acteurs :

- La DRH ;
- Les instances politiques.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de raisons élargies ;
- Nombre de jours accordés pour une raison élargie ;
- Nombre d'agents prétendant aux critères élargis.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien

Fiche-action 1.23

Adapter un cadre pour le télétravail pour raisons de santé	
<p>Public concerné : les agents en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none">Se baser sur le cadre du télétravail de l'UCA pour l'adapter aux agents titulaires d'une RQTH.	<p>Calendrier</p> <p>2019</p>



Acteur :

- La DRH.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'agents bénéficiant du télétravail pour raisons de santé.

1

Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap



Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien

Fiche-action 1.24

Aménager des salles de détente ou des espaces de repos à l'Université	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none">Recenser les lieux de repos déjà existants à l'université. <p><i>Sur la base de ce diagnostic, créer des salles de détente ou des espaces de repos (à envisager pour le prochain schéma directeur handicap).</i></p>	<p>Calendrier</p> <p>2021</p>



Acteurs :

- Le CHSCT ;
- Le SST ;
- La DIL.



Indicateur de réussite :

- Nombre de salles de détente ou d'espaces de repos.



AXE 2

**Consolider les dispositifs d'accueil
et développer les processus
d'accompagnement des étudiants
en situation de handicap**

Les articles L123-4 et L. 123-4-1 du Code de l'éducation disposent respectivement notamment que le service public de l'enseignement supérieur « *accueille les étudiants et concourt à leur orientation* » et que « *les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* ».

Le premier aménagement nécessaire est l'accueil des étudiants en situation de handicap par les services dédiés : le service université handicap et le service de santé universitaire. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap et à la variété des handicaps, il est aujourd'hui fondamental d'optimiser le fonctionnement de ces deux services.

Par ailleurs, les étudiants doivent pouvoir être accueillis et considérés au quotidien dans leur spécificité. En conséquence, il est indispensable de sensibiliser et de former au handicap aussi bien les personnels que les étudiants en général. Une fois sensibilisés et formés les personnels et les étudiants pourront plus naturellement faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens, en y jouant un rôle direct pour certains d'entre eux.

Comme pour tous les étudiants, et tout au long de leur parcours, de l'entrée à la sortie de l'université, il convient d'être particulièrement attentif à l'orientation des étudiants en situation de handicap et là aussi d'anticiper les aménagements nécessaires. Parce que la « vie étudiante » fait partie intégrante d'un environnement universitaire équilibré, facteur de réussite, il est du devoir de l'établissement de faciliter la participation à celle-ci des étudiants en situation de handicap.

D'autre part, parce que la « vie étudiante » fait partie intégrante d'un environnement universitaire équilibré, facteur de réussite, il est du devoir de l'établissement de faciliter la participation à celle-ci des étudiants en situation de handicap.



Objectif 1

Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Malgré la croissance constante du nombre d'étudiants accompagnés par le SUH (environ 399 étudiants en 2017 contre 150 en 2008), l'effectif du service a quant à lui diminué, passant de 8 personnes en 2005 à 4 en 2017. Le bon accompagnement des étudiants en situation de handicap est strictement nécessaire à maints égards.

Afin de répondre aux attentes des étudiants, le SUH et le SSU sont entièrement pour le premier, partiellement pour le second, dédiés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ils entretiennent dans ce but d'accompagnement une étroite collaboration. Ils sont donc les premiers à être concernés par les actions prévues, les premiers acteurs desdites actions.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Fiche-action 2.1

Augmenter l'effectif du service université handicap	
Public concerné : le SUH. <ul style="list-style-type: none">▪ Recruter un agent de catégorie C.▪ Recruter un assistant de communication catégorie B.	Calendrier 2018 2018



Acteurs :

- Le service de recrutement ;
- Le SUH.



Indicateur de réussite :

- Effectif au SUH.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Fiche-action 2.2

Revoir l'aménagement de l'espace dans les locaux du service université handicap	
Public concerné : le service université handicap.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">▪ Réaménager les locaux du SUH afin d'accueillir au mieux les nouveaux collègues.	2018
<ul style="list-style-type: none">▪ Prévoir la création d'un sas pour le matériel de la transcriptrice braille.	2019



Acteur :

- La DIL.



Indicateur de réussite :

- Réaménagement des locaux du SUH.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Fiche-action 2.3

Créer une carte de visite, une affiche commune et des supports de communication mentionnant les contacts du service université handicap et du service de santé universitaire

Public concerné : les étudiants en situation de handicap.

- Recenser et mettre à jour les supports de communication utilisés actuellement par le SUH et le SSU.
- Définir les informations pertinentes à faire figurer sur les nouveaux supports de communication.

Calendrier

2018

2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- L'assistant de communication ;
- Le service de reprographie ;
- Le service de communication.



Indicateurs de réussite :

- Nouveaux supports de communication ;
- Exemplaires imprimés.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Fiche-action 2.4

Réaliser un film sur l'accessibilité du service université handicap et du service de santé universitaire ainsi que sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'un accompagnement

Public concerné :

les étudiants en situation de handicap.

- Filmer le cheminement à suivre pour se rendre au SUH et au SSU.
- Définir les étapes que l'étudiant doit suivre pour bénéficier d'un accompagnement pour les retranscrire dans un film.
- Prévoir le sous-titrage et l'audiodescription des films.
- Poster les films sur le site internet du SUH, du SST et sur la page internet dédiée au handicap.

Calendrier

2018

2018

2018

2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateurs de réussite :

- Film sur l'accessibilité
- Film sur l'accompagnement.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire

Fiche-action 2.5

Inclure les informations concernant le service université handicap et le service de santé universitaire dans les livrets de l'étudiant

Public concerné : les étudiants en situation de handicap.

- Intégrer les coordonnées du SUH et du SSU dans les livrets de l'étudiant.

Calendrier

2018



Acteur :

- Les services de scolarité.



Indicateur de réussite :

- Nombre de livrets mentionnant les coordonnées du SUH et du SSU.



Objectif 2

Sensibiliser et former au handicap

La sensibilisation au handicap est le point de départ pour une société inclusive. Il est nécessaire de prévoir la sensibilisation du public étudiant en complément des personnels.

L'une des idées phares de cet objectif est la remise en place d'un réseau de relais de proximité handicap. Ces agents doivent être un lien entre les étudiants et le SUH et doivent être en mesure de relayer les informations sur le handicap. Le groupe de travail consacré aux étudiants a été l'occasion de dessiner une ébauche des missions à attribuer aux futurs relais de proximité handicap.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap

Fiche-action 2.6

Mettre en place un réseau de relais de proximité handicap	
Public concerné : les étudiants en situation de handicap.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir précisément les missions des relais de proximité handicap. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un binôme enseignant/personnel administratif. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recruter des étudiants pour effectuer un service civique. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir l'identification des relais de proximité sur la base du volontariat. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer sur la mise en place de ce réseau. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser le lancement du réseau. 	2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer le réseau (réunir le réseau 2 fois par an). 	2 fois par an



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le correspondant handicap ;
- L'assistant de communication handicap ;
- La DVU.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'étudiants en service civique dans le relais ;
- Nombre d'agents administratifs et d'enseignants actifs dans le relais.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap

Fiche-action 2.7

Former les personnels des services de scolarité à l'accueil des étudiants en situation de handicap	
Public concerné : les personnels de services de scolarité. <ul style="list-style-type: none">▪ Élargir aux personnels de scolarité la formation des personnels d'accueil (<i>cf. fiche action 3.12</i>).	Calendrier 2018



Acteurs :

- Le service de formation des personnels ;
- La direction de la formation.



Indicateur de réussite :

- Nombre de personnels de scolarité formés au handicap.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap

Fiche-action 2.8

Sensibiliser l'ensemble des étudiants au handicap	
<p>Public concerné : tous les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Associer systématiquement les étudiants aux événements de sensibilisation organisés pour les agents.▪ Inviter les étudiants à participer aux temps d'échanges prévus pour les agents (<i>cf. fiche action 1.7</i>).	<p>Calendrier</p> <p>En fonction des occasions</p> <p>En fonction des occasions</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SUH ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'étudiants participant à des événements de sensibilisation.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap

Fiche-action 2.9

Former les responsables des associations étudiantes au handicap (pour l'accessibilité des manifestations)

Public concerné :

les responsables des associations étudiantes.

- Lors de la journée de formation des étudiants responsables associatifs organisée par la Maison de la vie étudiante, prévoir un atelier de sensibilisation au handicap.

Calendrier

À partir de 2018



Acteurs :

- La MVE ;
- Le SUH ;
- Le SSU.



Indicateur de réussite :

- Nombre de participants à l'atelier de sensibilisation au handicap.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap

Fiche-action 2.10

Sensibiliser les responsables de scolarité et les enseignants à l'aménagement des études et des examens	
<p>Public concerné : les responsables de scolarité et les enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none">Intervenir une heure lors des réunions fonctionnelles de scolarité pour communiquer sur les aménagements et les conséquences d'une non mise en place.Diffuser une note reprenant ces informations aux responsables de scolarité et aux enseignants.	<p>Calendrier</p> <p>À chaque début d'année universitaire</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteurs :

- La direction de la formation ;
- Le SUH ;
- Le SSU.



Indicateur de réussite :

- Nombre de participants aux interventions.



Objectif 3

Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Tout étudiant qui souhaite bénéficier d'un aménagement d'études ou d'examens doit prendre contact avec un médecin du SSU. Le SSU transmet alors le certificat médical au SUH qui le fait parvenir à la scolarité centrale. Le président de l'UCA signe au final l'autorisation d'aménagement d'études ou d'examens.

La complexité de cette procédure peut rendre difficile la mise en place des aménagements alors que nous sommes soumis à une réglementation sur lesdits aménagements d'études et d'examens (*cf. annexe n° 2*).

Il importe d'améliorer la connaissance de cette réglementation qui précise par exemple les conditions d'utilisation du matériel spécifique personnel pour les étudiants en situation de handicap lors des examens. Il convient également de rappeler aux étudiants les démarches à suivre pour bénéficier d'un aménagement d'études ou d'examens.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Fiche-action 2.11

Rédiger une note synthétique rappelant la procédure à suivre pour la mise en place des aménagements d'études et d'examens et la transmettre à l'ensemble des composantes de l'UCA

Public concerné : les services de scolarité, les enseignants.

Calendrier

- | | |
|--|------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place un groupe de travail sur le circuit de la demande d'aménagement d'études ou d'examens. | 2018 |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place et communiquer sur la nouvelle procédure à suivre. | 2018 |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Faire envoyer une note par un représentant de l'équipe présidentielle. | 2018 |



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- L'assistant de communication handicap ;
- La direction de la formation.



Indicateurs de réussite :

- Élaboration d'une note portant sur les aménagements d'études et d'examens ;
- Taux d'aménagements aboutis.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Fiche-action 2.12

Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter et créer un vivier de secrétaires d'examens

Public concerné : tous les étudiants et le public extérieur.

- Communiquer dès la rentrée sur le besoin de recruter des secrétaires d'examens.
- Contacter les enseignants en retraite.

Calendrier

Au mois de septembre de chaque année et en fonction des besoins à partir de 2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre de secrétaires d'examens recrutés.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Fiche-action 2.13

Insérer dans la procédure d'inscription en ligne les coordonnées du service université handicap et du service de santé universitaire et un calendrier à respecter pour bénéficier d'aménagements dès la rentrée

Public concerné : les étudiants en situation de handicap.

- Sur le portail de l'inscription en ligne, insérer un lien qui renvoie à la page internet dédiée au handicap.
- Sur cette page internet, insérer un calendrier général mentionnant les dates de rentrée pour chaque UFR et la date conseillée pour contacter le SUH et le SSU.
- Informer de la possibilité que se réserve la composante de ne pas mettre en place les aménagements en cas de demande tardive.

Calendrier

Pour la rentrée
2018

Pour la rentrée
2018

Pour la rentrée
2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- Les services de scolarité ;
- La DSI.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de consultations du lien mentionné sur le portail d'inscription en ligne ;
- Taux de demandes effectuées dans les délais.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Fiche-action 2.14

Prévoir systématiquement un tiers-temps dans la construction du calendrier des examens

Public concerné : les étudiants en situation de handicap.

- Communiquer auprès des scolarités sur la nécessité de prévoir un tiers-temps dans la construction du calendrier des examens :
 - À l'occasion de la réunion fonctionnelle de scolarités ;
 - À l'occasion de la formation sur la réglementation des examens (pôle 1 de la direction de la formation) ;
 - Dans la note diffusée aux doyens/directeurs sur les aménagements d'études et d'examens.

Calendrier

Chaque année à partir de 2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- La direction de la formation ;
- Les services de scolarité.



Indicateur de réussite :

- Nombre de scolarités incluant le tiers-temps d'office.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens

Fiche-action 2.15

Revoir les contrats étudiants pour un versement de la rémunération à chaque fin de semestre	
Public concerné : les étudiants accompagnateurs d'étudiants en situation de handicap. ▪ Action mise en place depuis la rentrée 2017.	Calendrier



Acteurs :

- La DRH ;
- Le SUH.

Fiche-action 2.16

Rédiger une convention type pour la mise en place d'examens délocalisés	
Public concerné : les étudiants en situation de handicap. ▪ Se renseigner sur la procédure suivie pour la mise en place d'examens délocalisés.	Calendrier 2018



Acteur :

- La direction de la formation.



Indicateur de réussite :

- Adoption d'une convention type.



Objectif 4

Faciliter la participation à la vie étudiante

Les événements organisés à l'UCA ne sont pas tous accessibles aux personnes en situation de handicap. Il apparaît donc nécessaire de s'attacher d'abord à l'accessibilité des événements ou activités scientifiques, sportives et culturelles, déjà existants, avant d'envisager de nouveaux événements accessibles aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité des bâtiments n'est pas le seul critère à prendre en compte. Il faut également penser à l'accessibilité des contenus.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 4 – Faciliter la participation à la vie étudiante

Fiche-action 2.17

Travailler sur l'accessibilité des événements existants	
<p>Public concerné : les organisateurs d'événements.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Recenser les grands événements organisés chaque année à l'Université.▪ Rédiger un guide pratique « Rendre son événement accessible », à destination de tous les organisateurs d'événements.<ul style="list-style-type: none">○ Recenser les éléments à faire figurer dans le guide ;○ Co-rédiger le guide ;○ Diffuser le guide aux organisateurs d'événements de l'UCA (étudiants et agents).	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2020</p>



Acteurs :

- L'assistant de communication handicap ;
- Le correspondant handicap ;
- Le SPR ;
- Le service de reprographie.



Indicateur de réussite :

- Nombre de guides de bonnes pratiques sur l'accessibilité diffusés.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 4 – Faciliter la participation à la vie étudiante

Fiche-action 2.18

Renforcer le lien entre le service universitaire des activités physiques et sportives, le service de santé universitaire et le service université handicap

Public concerné : les étudiants en situation de handicap.

- Proposer au SUAPS de réserver des places pendant une semaine au moment de l'inscription aux étudiants en situation de handicap qui manifestent leur envie de pratiquer un sport.
- Communiquer sur cette possibilité à travers le SUAPS, le SSU et le SUH.

Calendrier

À partir de 2020, puis chaque année/semestre



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- Le SUAPS.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits au SUAPS.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 4 – Faciliter la participation à la vie étudiante

Fiche-action 2.19

Développer une activité handisport	
<p>Public concerné : tous les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Identifier une activité handisport qu'un enseignant du SUAPS pourrait dispenser.▪ Former un enseignant du SUAPS pour qu'il puisse encadrer cette activité (<i>cf. fiche action 1.10</i>).▪ Identifier un lieu accessible où cette activité pourrait se dérouler.	<p>Calendrier</p> <p>2020</p> <p>2021</p> <p>2021</p>



Acteur :

- Le SUAPS.



Indicateur de réussite :

- Mise en place d'une activité handisport au SUAPS.



Objectif 5

Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle

L'accompagnement universitaire des étudiants en situation de handicap ne se limite pas à leurs études supérieures. Il doit se mettre en œuvre du lycée à l'insertion professionnelle.

La transition entre le lycée et l'Université est une étape importante, impliquant une étroite collaboration entre le rectorat et le SUH. Il est par ailleurs nécessaire de réfléchir à l'accompagnement que peut offrir l'Université à ses étudiants en situation de handicap en recherche de stage, sans outrepasser le secret médical.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle

Fiche-action 2.20

Repenser le dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en stage	
Public concerné : les étudiants en situation de handicap.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Renforcer la collaboration entre le BAIP, le SUH et le SSU.	2018
<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser les étudiants en situation de handicap à la déclaration de leur handicap dans leur entreprise de stage.	2018
<ul style="list-style-type: none">Créer un réseau d'entreprises et d'organismes « handi-accueillantes ».	À partir de 2018



Acteurs :

- Le BAIP ;
- Le SUH ;
- Le SSU.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés par le BAIP.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle

Fiche-action 2.21

Mettre en place une convention de partenariat service université handicap / service de santé universitaire / rectorat	
Public concerné : le SUH et le SSU. ▪ Formaliser les relations entre le SUH, le SSU et le rectorat.	Calendrier 2018



Acteurs :

- Le SUH ;
- La direction de la formation ;
- La DAJI.



Indicateur de réussite :

- Adoption d'une convention.

2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle

Fiche-action 2.22

Informers les universités étrangères de l'existence d'un service dédié à l'accueil des étudiants en situation de handicap	
Public concerné : les étudiants étrangers en situation de handicap.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">▪ Communiquer auprès des universités étrangères partenaires de l'UCA sur la possibilité pour l'UCA d'accueillir des étudiants étrangers en situation de handicap.	2021
<ul style="list-style-type: none">▪ Donner les contacts du SUH et du SSU aux universités partenaires.	2021



Acteurs :

- Le service de relations internationales ;
- La direction de la formation.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'étudiants étrangers en situation de handicap accueillis à l'UCA.



AXE 3

**Développer l'accessibilité
des bâtiments**

En application de l'article 41 de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité du cadre bâti et des services, à toutes les personnes en situation de handicap, est une obligation. Toutefois, l'ordonnance du 26 septembre 2014 *relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées* prévoit le dispositif des agendas d'accessibilité programmée pour les ERP non accessibles au 1^{er} janvier 2015.

L'établissement est ainsi engagé depuis 2015 dans la mise en œuvre du programme de l'Ad'AP qui vise à corriger progressivement les manquements en matière d'accessibilité. Les Ad'AP permettent aux ERP de réaliser ces travaux selon un planning prédéfini (de 3 à 9 ans) pour rendre leurs locaux accessibles. Les travaux relatifs aux bâtiments de l'ex Université d'Auvergne (patrimoine dévolu) sont programmés sur 4 ans à compter de 2016 et sont d'ores et déjà en cours, tandis que les travaux concernant les bâtiments de l'ex Université Blaise Pascal sont programmés à ce jour jusqu'en 2021.

L'établissement, sensible à cette question d'accessibilité, œuvre au quotidien pour se doter des financements nécessaires (crédits exceptionnels d'accessibilité du Ministère) pour accompagner les transformations qui permettront d'ouvrir les locaux au plus grand nombre. Les sommes engagées sont très importantes. Pour exemple, en 2018, sont spécifiquement traités sur le chapitre « accessibilité » les sites « Paul Collomp » en Centre-Ville de Clermont-Ferrand et les locaux occupés par l'UCA au Puy-en-Velay pour des montants respectifs de 300 000 euros et de 223 000 euros. Par ailleurs, les opérations de restructuration importantes telles que celles émanant du contrat de plan État/Région 2015/2020, intègrent les dispositions issues du diagnostic réalisé dans le cadre du dossier Ad'AP.

La DIL, en partenariat avec le SPR, le SST et/ou le SSU, travaille au quotidien pour adapter des locaux pas toujours accessibles dans leur intégralité, et les postes de travail aux personnes en situation de handicap. À ce titre, des formations internes de sensibilisation au handicap sont dispensées aux chargés d'opérations ainsi qu'aux personnels d'accueil sur les différents sites.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1

Développer une démarche proactive sur l'accessibilité du bâti

Aujourd'hui, la mise en accessibilité des bâtiments de l'UCA est systématiquement intégrée aux travaux de grande envergure. Toutefois, il a été constaté lors des groupes de travail relatifs à l'accessibilité que la règle n'est pas toujours conforme aux usages. Les actions proposées ci-après ont ainsi pour but de renforcer la politique de mise en accessibilité des bâtiments.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Développer une démarche proactive sur l'accessibilité du bâti

Fiche-action 3.1

Prioriser les travaux à réaliser à l'UCA	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Travailler en collaboration avec le SPR pour faire remonter les besoins d'accessibilité.▪ Mettre en ligne de façon permanente un questionnaire sur l'accessibilité.▪ Prioriser les travaux en tenant compte des retours des usagers.	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>En fonction des travaux prévus</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DIL ;
- Le SPR.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de retours au questionnaire ;
- Nombre de travaux réalisés suite aux retours du questionnaire.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Développer une démarche proactive sur l'accessibilité du bâti

Fiche-action 3.2

Mettre en place une procédure interne à suivre pour chaque projet dans le but d'assurer l'accessibilité

Public concerné : les agents en situation de handicap.

- À chaque nouveau projet, consulter le correspondant handicap pour identifier les besoins spécifiques de certains agents.

Calendrier

À partir de 2018



Acteurs :

- La DIL ;
- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre de consultations du correspondant handicap avant la réalisation de travaux.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 1 – Développer une démarche proactive sur l'accessibilité du bâti

Fiche-action 3.3

Tendre au respect des critères de la labellisation « Accessibilité »	
Public concerné : tous les agents et les étudiants.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">▪ Communiquer sur les critères de la labellisation Accessibilité.	2019
<ul style="list-style-type: none">▪ Déterminer quels critères sont déjà satisfaits.	2019
<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier des critères qui pourraient être pris en compte dans la réalisation de futurs travaux.	2019



Acteurs :

- La DIL ;
- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Objectifs de la labellisation « Accessibilité » atteints.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2

Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

Le développement de l'accessibilité des bâtiments de l'UCA passe par la remontée des difficultés d'accessibilité, tant d'un bâtiment en particulier que d'un site de l'Université en général. Cet objectif s'attache à proposer des solutions pour permettre à la fois une meilleure connaissance de l'accessibilité des sites universitaires, mais également pour permettre à tous de faire remonter un problème particulier d'accessibilité.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

Fiche-action 3.4

Créer un onglet « Accessibilité » ou « Handicap » sur le « *Help Desk* »

Public concerné : le public en situation de handicap et tout membre de la communauté universitaire.

- Prévoir cette création lorsque le nouveau « *Help Desk* » sera mis en place.
- Déterminer quels seront les destinataires des demandes relatives au handicap.

Calendrier

2019

2019



Acteurs :

- La DSI ;
- Les acteurs à mêmes d'apporte.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de demandes faites via le « *Help Desk* » ;
- Nombre de réponses et de solutions apportées aux demandes.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

Fiche-action 3.5

Mettre en place une adresse électronique générique pour faire remonter des problèmes d'accessibilité

Public concerné : le public en situation de handicap et tout membre de la communauté universitaire.

Calendrier

- | | |
|--|------|
| ▪ Déterminer qui sera le destinataire de cette adresse mail et qui répondra. | 2018 |
| ▪ Déterminer un délai de réponse et de traitement des demandes. | 2018 |
| ▪ Communiquer cette adresse électronique sur le site internet de l'UCA et sur les documents officiels d'accueil. | 2018 |
| ▪ Inclure cette adresse électronique dans tous les documents communiqués par l'université aux personnes extérieures. | 2018 |



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DSI ;
- Tous les services à mêmes de répondre aux demandes.



Indicateurs de réussite :

- Création de l'adresse électronique ;
- Nombre de demandes faites au travers de cette adresse électronique ;
- Nombre de réponses et de solutions apportées aux demandes ;
- Délai de réponse apporté aux demandes.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

Fiche-action 3.6

Réaliser une cartographie de l'accessibilité de l'université	
<p>Public concerné : tous, et notamment les institutions de l'UCA dans le cadre du suivi du schéma directeur handicap.</p> <ul style="list-style-type: none">Travailler en collaboration avec la Licence Géographie et Aménagement. <p><i>Mettre à jour la cartographie tous les 4 ans pour suivre les avancées des travaux de mise en accessibilité.</i></p>	<p>Calendrier</p> <p>2019/2020</p>



Acteurs :

- Les étudiants de la Licence Géographie et Aménagement.



Indicateur de réussite :

- Réalisation d'une cartographie.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 2 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

Fiche-action 3.7

Proposer aux agents et aux étudiants en situation de handicap de transmettre des informations au service de prévention des risques pour une éventuelle prise en charge spécifique en cas de besoin ou d'évacuation

Public concerné :

les agents et les étudiants en situation de handicap.

- Réaliser un questionnaire à transmettre aux agents et aux étudiants en situation de handicap.
- Déterminer quels seront les destinataires des informations mentionnées dans ces questionnaires.
- Arrêter la procédure à suivre.

Calendrier

2018

2019

2019



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SPR.



Indicateur de réussite :

- Nombre de questionnaires retournés.



Objectif 3

Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

L'accessibilité des bâtiments ne suffit pas si le cheminement ne l'est pas et s'il n'est pas indiqué, d'où l'importance de la signalétique et d'une bonne connaissance générale des sites et des cheminements.

Quant au Registre public d'accessibilité, document obligatoire pour les ERP⁵, permettant de diagnostiquer puis de communiquer sur le niveau d'accessibilité de l'établissement, il doit mentionner lors de sa mise à jour, les personnels d'accueil formés à l'accueil du public en situation de handicap. Les registres publics d'accessibilité vont être mis en place progressivement dans l'ensemble des ERP de l'Université.

⁵ Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 *relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.*

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.8

Accompagner les services compétents dans leur travail de mise à jour de la signalétique	
<p>Public concerné : la DIL.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre aux services compétents les éléments à respecter pour créer une signalétique accessible. ▪ Améliorer notamment la signalétique pour se rendre au service université handicap et au service de santé universitaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contacter le CROUS concernant la signalétique du Service de Santé Universitaire ; ○ Déterminer un cheminement accessible à formaliser ; ○ Faire suivre le cheminement par des étudiants en situation de handicap pour attester de l'accessibilité de la signalétique. ▪ Organiser un rallye handicap sur chaque site pour faire un état des lieux de l'accessibilité et de la signalétique. 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>Une fois tous les quatre ans par site</p>

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.8 (suite)



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DIL ;
- L'assistant de communication handicap ;
- Le SUH ;
- Le SSU ;
- Le CROUS.



Indicateurs de réussite :

- Installation d'une signalétique accessible à tous types de handicaps ;
- Organisation d'un rallye handicap ;
- Mise en place d'une nouvelle signalétique pour indiquer l'accès au SUH et au SSU.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.9

Aider chaque service à élaborer un plan ou un cheminement accessible pour venir jusqu'à leur service	
Public concerné : tous.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">▪ Réaliser un plan mentionnant le cheminement à suivre pour arriver au service. Indiquer l'arrêt de tram ou le numéro de bus et inclure une photo du bâtiment.	À partir de 2019
<ul style="list-style-type: none">▪ Diffuser ces plans aux personnels d'accueil et les diffuser sur le site internet de l'UCA.	À partir de 2019
<ul style="list-style-type: none">▪ Sur le site internet de l'UCA, créer un onglet mentionnant les coordonnées GPS des services.	À partir de 2019



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DIL ;
- Tous les services recevant du public.



Indicateur de réussite :

- Pourcentage des services pour lesquels un plan a été élaboré.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.10

Mettre à jour les plans d'accès des sites	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les places de parking, les accès aux parkings et aux bâtiments, les ascenseurs et rampes d'accès, les accueils.▪ Recenser ces informations avec l'aide de la DIL.	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2019</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteurs :

- La DIL ;
- L'assistant de communication handicap.



Indicateur de réussite :

- Pourcentage de plans d'accès mis à jour sur le nombre de l'ensemble des plans.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.11

Améliorer la connaissance de l'accessibilité des salles	
Public concerné : tous.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Recenser les salles accessibles sur chaque site.	2018
<ul style="list-style-type: none">Afficher l'accessibilité des salles sur le logiciel ADE.	2019



Acteurs :

- La DIL ;
- Les responsables administratifs ;
- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Pourcentage des salles renseignées.

3

Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap



Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université

Fiche-action 3.12

Former les personnels d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap	
Public concerné : les personnels d'accueil	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Proposer un module test de formation relatif à l'accueil du public en situation de handicap.	2018
<ul style="list-style-type: none">Mettre en place une formation obligatoire intégrant la notion d'accueil du public en situation de handicap pour chaque nouveau personnel d'accueil.	2019
<ul style="list-style-type: none">Renseigner le suivi de cette formation et les personnes formées dans le Registre public d'accessibilité.	À chaque mise à jour du registre



Acteurs :

- Le service de formation des personnels
- Le correspondant handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de participants par formation et par année ;
- Pourcentage du public d'accueil formé.



AXE 4

**Développer l'accessibilité
aux outils et aux ressources**

Le numérique, devenu incontournable, s'impose comme un pilier en matière d'accès à l'information et d'échange de données. Il engendre des transformations dans les habitudes quotidiennes, la société et la plupart des métiers, dont l'enseignement. À ce titre il impacte directement les apprenants, que ce soit en matière d'outils et ressources pédagogiques et plus généralement de vie universitaire. Ainsi la question de l'accessibilité numérique prend une importance primordiale dans le contexte universitaire.

Favoriser et faciliter son accès à l'ensemble des populations universitaires est un enjeu fort. De nombreux étudiants aujourd'hui ont des besoins particuliers. C'est le cas notamment des personnes en situation de handicap pour qui le numérique doit être pensé différemment. Le nombre d'étudiants en situation de handicap, au cours de ces dernières années, a connu une forte progression dans les universités françaises et ne cesse de croître (15 % par an)⁶.

L'objectif général de cet axe est de soutenir le développement de projets destinés à faciliter l'accessibilité aux outils et aux ressources pour les personnes en situation de handicap (interfaces de contrôle adaptées, production ou conversion automatisée de contenus conformes aux normes en matière d'accessibilité RGAA⁷, etc.).

L'Université s'engage ainsi à mettre en œuvre une politique volontariste visant à impulser de nouvelles pratiques et méthodologies. Les différents objectifs mis en avant dans ce document ont pour ambition d'accompagner les différents acteurs dans l'appropriation des enjeux d'accessibilité.

⁶ Enquête sur les étudiants en situation de handicap du MENESR

⁷ <https://references.modernisation.gouv.fr/ressources>



Objectif 1

Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources

La mise en accessibilité des outils et ressources est une nécessité pour tendre à l'égalité réelle. L'accessibilité des ressources est loin d'être un automatisme. Cette mise en accessibilité des outils est un travail de longue durée, qui peut être amorcé par la connaissance et le respect de critères simples à appliquer. Il est important de communiquer sur ces éléments et d'associer des utilisateurs en situation de handicap pour optimiser cette mise en accessibilité.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources

Fiche-action 4.1

Recenser et mettre à disposition les outils d'aide à l'accessibilité numérique	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les outils de mesure de l'accessibilité numérique ; ○ Les vidéos et tutoriels sur les bonnes pratiques ; ○ Les sites ou logiciels gratuits qui simplifient l'accès aux ressources. ▪ Communiquer sur ces outils à travers la page internet dédiée au handicap et la page internet de la DSI. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DSI.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'outils recensés.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources

Fiche-action 4.2

Essayer d'atteindre des objectifs fixés par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations et par la labellisation e-accessible

Public concerné : le public en situation de handicap.

- Identifier quels sont les objectifs à atteindre et en combien de temps les atteindre.
- Effectuer un état des lieux de l'accessibilité des outils numériques pour hiérarchiser les priorités.
- Envisager de respecter les règles de bonne pratique fixées par le RGAA pour les nouveaux outils numériques mis en place.

Calendrier

Fixer des objectifs à atteindre chaque année



Acteur :

- La DSI.



Indicateur de réussite :

- Objectifs du RGAA atteints.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources

Fiche-action 4.3

Mettre en place un groupe test d'utilisateurs composé d'étudiants et d'agents en situation de handicap	
Public concerné : les agents et les étudiants en situation de handicap. ▪ Communiquer auprès des étudiants et des agents en situation de handicap pour constituer un groupe test.	Calendrier À partir de 2018



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- Le SUH ;
- La DSI.



Indicateurs de réussite :

- Outils testés par le groupe test d'utilisateurs ;
- Rapport entre les solutions apportées et les problématiques soulevées.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources

Fiche-action 4.4

Communiquer sur des critères de base à respecter pour rendre un document informatique accessible aux personnes en situation de handicap	
Public concerné : les enseignants, tous les services.	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">Recenser les critères à respecter pour rendre un document informatique accessible aux personnes en situation de handicap.	2019
<ul style="list-style-type: none">Transmettre ce document à l'ensemble des services de l'Université et des enseignants.	2019



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La BCU.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'agents destinataires de ce document.



Objectif 2

Améliorer l'accessibilité des cours

La bonne scolarité des étudiants en situation de handicap passe par l'accessibilité, tant en présentiel qu'à travers les supports de cours.

Il est important que tous les enseignants soient sensibilisés aux éventuels besoins spécifiques d'étudiants : envoi d'un support de cours à l'avance, boucle magnétique, cours transmis sous un format ouvert...

Le présent objectif tend à lever les obstacles auxquels peuvent être confrontés les étudiants en situation de handicap.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des cours

Fiche-action 4.5

S'adapter aux besoins spécifiques des étudiants	
<p>Public concerné : les enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer auprès des enseignants sur la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des étudiants. ▪ Sensibiliser les enseignants sur la nécessité d'avoir un support de cours adapté disponible en cas de besoin. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2019</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteurs :

- Le SUH ;
- Le SSU ;
- La direction de la formulation.



Indicateur de réussite :

- Nombre de supports de communication réalisés.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des cours

Fiche-action 4.6

Recenser les équipements des amphithéâtres et des salles permettant l'accessibilité des cours	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none">Travailler en collaboration avec les composantes et la DIL pour recenser les équipements des amphithéâtres et des salles de cours.Communiquer sur les équipements recensés (par le biais du logiciel ADE).	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2018</p>



Acteurs :

- Les composantes ;
- Le correspondant handicap ;
- La DIL ;
- La DSI.



Indicateur de réussite :

- Nombre de salles et amphithéâtres recensés.



Objectif 3

Optimiser l'aménagement du poste de travail de chaque agent

La bonne installation à son poste de travail ne concerne pas que les agents en situation de handicap.

Les visites des agents au SST et les préconisations médicales pour des aménagements de postes ont augmenté au fil des années. Les actions présentées ici visent à prévenir les problématiques de santé liées à une mauvaise installation au poste de travail.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 3 – Optimiser l'aménagement du poste de travail de chaque agent

Fiche-action 4.7

Anticiper l'équipement ergonomique du poste informatique au fur et à mesure du remplacement du matériel

Public concerné : tous les agents.

- Identifier un modèle de souris ergonomique pour remplacer le modèle « standard » acheté pour tous.
- Organiser des campagnes de renouvellement des souris.

Calendrier

2018

De façon récurrente



Acteurs :

- La DSI ;
- Le correspondant handicap ;
- Le SST.



Indicateur de réussite :

- Nombre de postes informatiques équipés en souris ergonomiques.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 3 – Optimiser l'aménagement du poste de travail de chaque agent

Fiche-action 4.8

Prévoir la possibilité de réserver via le <i>Help Desk</i> les outils permettant l'accessibilité du poste informatique	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Provisionner les équipes de proximité en casque, micro, webcam. Communiquer sur la possibilité de contacter les équipes de proximité pour disposer de ce matériel. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2019</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteur :

- La DSI.



Indicateurs de réussite :

- Pourcentage de services provisionnés ;
- Nombre d'agents réservant ce matériel.



Objectif 4

Augmenter le niveau d'accessibilité des outils informatiques

Malgré des efforts déjà effectués par les services concernés, le site internet de l'UCA ainsi que les outils internes informatiques peuvent être difficilement accessibles aux personnes en situation de handicap. La réalisation d'un diagnostic d'accessibilité doit permettre d'arrêter des critères précis à respecter. Ce document doit définir les éléments sur lesquels travailler pour améliorer l'accessibilité.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 4 – Augmenter le niveau d'accessibilité des outils informatiques

Fiche-action 4.9

Faire réaliser un diagnostic d'accessibilité du site internet de l'UCA, de ses sites connexes et des outils internes	
<p>Public concerné : le service communication, la DSI et les services disposant d'un site connexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> Se renseigner sur les entreprises proposant un diagnostic d'accessibilité. Se conformer aux préconisations du diagnostic d'accessibilité. 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DSI ;
- La BCU.



Indicateurs de réussite :

- Préconisations du diagnostic d'accessibilité ;
- Taux d'accessibilité des outils.



Objectif 5

Améliorer l'accessibilité des ressources

L'accessibilité des outils ne suffit pas. Les ressources disponibles via ces outils doivent également être rendues accessibles. Plusieurs actions sont ainsi envisagées, notamment le sous-titrage et l'audiodescription des vidéos produites par l'Université. Par ailleurs, la BCU a déjà entamé une réflexion sur l'accessibilité des ressources documentaires qu'il convient d'accompagner dans le cadre du schéma directeur handicap.

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 5 – Améliorer l'accessibilité des ressources

Fiche-action 4.10

Envisager le sous-titrage ou la transcription et l'audiodescription des vidéos	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir le sous-titrage ou la transcription et l'audiodescription des futures vidéos réalisées par l'Université. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2020</p>

**Acteurs :**

- Le pôle IPPA ;
- La BCU.

**Indicateurs de réussite :**

- Nombre de vidéos produites par l'UCA sous-titrées ou transcrites et audio-décrites.
- Pourcentage des nouvelles vidéos sous-titrées ou transcrites et audio-décrites

4

Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources



Objectif 5 – Améliorer l'accessibilité des ressources

Fiche-action 4.11

Rendre la présentation des formations accessible à tous	
<p>Public concerné : les étudiants en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une présentation audio des formations. ▪ Transcrire les intitulés des formations en braille. ▪ Rendre les plaquettes de formation accessibles au fur et à mesure, par niveau de diplôme. ▪ Envisager, pour toute nouvelle formation, la création d'une vidéo sous-titrée ou retranscrite de présentation de la formation. 	<p>Calendrier</p> <p>D'ici 2021</p> <p>D'ici 2021</p> <p>D'ici 2021</p> <p>Pour toute nouvelle formation ou nouvelle offre de formation</p>



Acteurs :

- La direction de la formation ;
- Le Pôle de déficience visuelle.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de vidéos produites par l'UCA sous-titrées ou transcrites et audio-décrites.
- Nombre de vidéos de présentation des formations réalisées ;
- Nombre de plaquettes transcrites en braille.



AXE 5

**Augmenter la cohérence
et la lisibilité des formations
dans le domaine du handicap**

L'UCA a réaffirmé dans son projet d'établissement sa vocation d'Université citoyenne aux valeurs humanistes. Cette ambition se traduit notamment par l'intérêt qu'elle porte aux questions relatives au handicap, mais aussi par la volonté d'assurer le respect du principe d'égalité des chances entre les étudiants. Dans le cadre du schéma directeur handicap, l'UCA s'engage à améliorer la cohérence et la lisibilité de ses formations liées au domaine du handicap. Au regard des évolutions de la société, il est indispensable aujourd'hui que l'Université participe activement à la sensibilisation de l'ensemble des publics et à une démarche inclusive des personnes en situation de handicap, au travers de son offre de formation pluridisciplinaire.

Plusieurs formations, dont il est essentiel de donner une plus grande visibilité, concernant la thématique du handicap sont proposées par notre établissement (*cf. annexe n°3*). D'autres formations proposent des temps concernant le handicap. Travailler à la visibilité est essentiel, à la fois pour le public de formation initiale, pour le public de formation continue et pour nos partenaires. Des initiatives novatrices, à l'instar de PUFADSA, plate-forme nationale universitaire pour la formation à distance au spectre de l'autisme, sont portées par l'UCA. Un affichage plus clair doit permettre de mobiliser davantage la communauté autour de ces actions afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Par ses formations, dont la visibilité est une donnée fondamentale, l'UCA pourra former et informer à la fois ses étudiants en formation initiale, ses personnels, attirer un public de formation continue et développer son offre de formation avec des partenaires extérieurs (dont les associations).



Objectif 1

Recenser chaque année les éléments de formation et d'apprentissage en lien avec le handicap

Cet objectif prévoit le recensement régulier des enseignements portant sur la thématique du handicap ainsi que des événements en lien avec le handicap organisés à l'Université. Le recensement permettra une meilleure visibilité de l'ensemble des actions portant sur la thématique du handicap.

Un recensement des formations et enseignements en lien avec le handicap a été effectué en amont de la rédaction de ce schéma directeur handicap (*cf. annexe n° 3*).

5

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 1 – Recenser chaque année les éléments de formation et d'apprentissage en lien avec le handicap

Fiche-action 5.1

Recenser en fin d'année les formations et modules d'enseignement axés sur le handicap	
<p>Public concerné : les enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre à jour l'état des lieux des formations contenu dans le Schéma directeur handicap.▪ Chaque année, envoyer un questionnaire aux directeurs / doyens, copie aux enseignants (ou directement aux enseignants) pour leur demander de remonter le recensement. Faire envoyer le questionnaire par la vice-présidente Vie Universitaire et Culture.	<p>Calendrier</p> <p>Mai / juin</p> <p>Mai / juin</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La vice-présidente vie universitaire et culture.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de retours apportés au questionnaire ;
- Nombre de formations recensées ;
- Nombre d'enseignements recensés.

5

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 1 – Recenser chaque année les éléments de formation et d'apprentissage en lien avec le handicap

Fiche-action 5.2

Recenser les actions menées dans le domaine du handicap	
<p>Public concerné : les organisateurs de projets.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Communiquer auprès des organisateurs de projets afin qu'ils fassent connaître les événements organisés sur la thématique du handicap (conférences, actions de sensibilisation...).▪ Dresser un bilan des actions menées dans l'année.	<p>Calendrier</p> <p>Mai / juin</p> <p>Mai / juin</p>



Acteur :

- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre d'actions menées dans le domaine du handicap recensées.



Objectif 2

Élargir l'offre de formation et le public destinataire

Les réflexions du groupe de travail consacré à la formation ont relevé l'importance d'élargir les formations en lien avec le handicap. Certains enseignements peuvent intéresser un public plus large que les étudiants, comme les familles de personnes en situation de handicap ou encore le personnel sanitaire et social. Il est également primordial de sensibiliser les étudiants au plus tôt à cette thématique, grâce à l'ouverture d'une UE libre consacrée au handicap.

5

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 2 – Élargir l'offre de formation et le public destinataire

Fiche-action 5.3

Ouvrir des modules de formation relatifs au handicap en formation continue	
<p>Public concerné : le public extérieur et les agents de l'UCA.</p> <ul style="list-style-type: none">Étudier les modules de formation qui pourraient être ouverts en formation continue et étudier la faisabilité auprès des responsables de formation.Identifier le public qui pourrait suivre ces formations (famille, agents de l'UCA...). <p><i>Envisager l'ouverture réelle des modules pour le deuxième schéma directeur handicap.</i></p>	<p>Calendrier</p> <p>2021</p> <p>2021</p>



Acteurs :

- La direction de la formation ;
- Les enseignants.



Indicateur de réussite :

- Nombre de modules de formation ouverts au public extérieur.

5

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 2 – Élargir l'offre de formation et le public destinataire

Fiche-action 5.4

Proposer une Unité d'enseignement libre relative au handicap	
<p>Public concerné : les étudiants dans un premier temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> Envisager la création d'une UE libre portant sur la thématique du handicap. <p><i>Envisager la création d'une UE libre de sensibilisation au handicap (pour le prochain schéma directeur handicap).</i></p>	<p>Calendrier</p> <p>Rentrée 2019</p>



Acteur :

- La direction de la formation.



Indicateurs de réussite :

- Création d'une UE libre portant sur la thématique du handicap ;
- Nombre de participants à l'UE libre.



Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 3

Faire la promotion des formations en lien avec le handicap

La cohérence et la lisibilité des formations en lien avec le handicap ne peuvent pas être augmentées sans la promotion des dites formations. Il est donc important de développer la diffusion de l'information.

5

Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap



Objectif 3 – Faire la promotion des formations en lien avec le handicap

Fiche-action 5.5

Donner de la visibilité aux formations et enseignements dispensés à l'UCA	
<p>Public concerné : le public extérieur et les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> Afficher sur la page internet dédiée au handicap les formations et les enseignements relatifs au handicap. Rédiger une plaquette recensant toutes les formations relatives au handicap. Faire connaître les formations en lien avec le handicap à l'occasion d'événements auxquels participe l'UCA ou créer des événements pour promouvoir ces formations. Communiquer sur ces formations par le biais des réseaux spécialisés. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p> <p>Pour la rentrée 2019</p> <p>À partir de 2019</p> <p>De façon récurrente</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- L'assistant de communication handicap ;
- Les enseignants ;
- La direction de la formation dont le Pôle accueil information orientation et le service de reprographie.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d'exemplaires imprimés de la plaquette ;
- Nombre de promotions de formation faites par le biais des réseaux spécialisés ;
- Nombre de consultations de la page internet dédiée au handicap.



AXE 6

**Augmenter la cohérence
et la lisibilité de la recherche
dans le domaine du handicap**

L'UCA est une université quasi omnidisciplinaire en termes de laboratoires. Cet atout permet d'aborder la question du handicap sous des angles variés et complémentaires, que ce soit au niveau technologique, clinique, sociologique ou de recherche plus fondamentale.

À ce titre la question du handicap est intégrée dans la politique scientifique de l'UCA, notamment dans le champ de la santé, mais aussi dans le domaine de la psychologie et plus largement des sciences humaines et sociales. En 2017, l'UCA a, par exemple, affiché une allocation doctorale fléchée sur cette thématique. Dans l'avenir, l'UCA cherchera également à promouvoir avec ses partenaires du site, des actions de recherche interdisciplinaires sous la forme de réponse à des appels à projets, à l'image des appels à projets de la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), en privilégiant par exemple les modes recherche-action en prise directe avec le terrain.

Enfin, l'Université entend jouer un rôle de relais sociétal fort en organisant des cycles de conférences sur la thématique handicap et des actions de communication sur les recherches conduites dans ce domaine. L'Université prévoit ainsi de consacrer le premier cycle de conférences de son Université ouverte à la question du handicap en 2018.



Objectif 1

Réaliser un état des lieux complet et une mise à jour de la recherche intégrant la notion de handicap

Plusieurs actions de recherche sont actuellement menées sur la thématique du handicap (*cf. annexe n° 4*).

Il est important que toutes les recherches conduites sur cette thématique soient connues et rassemblées dans un même document.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 1 – Réaliser un état des lieux complet et une mise à jour de la recherche intégrant la notion de handicap

Fiche-action 6.1

Recenser chaque année les recherches effectuées dans le domaine du handicap	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoyer un questionnaire aux directeurs de laboratoires et d'écoles doctorales pour recenser les activités de recherche effectuées dans le domaine du handicap. ▪ Transmettre au service Ingénierie de projets de la DRV une définition du handicap et une liste de mots-clés permettant d'identifier les recherches menées dans le domaine du handicap. 	<p>Calendrier</p> <p>Mai / juin</p> <p>2018</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- La DRV.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de retours aux questionnaires ;
- Nombre d'actions de recherche en lien avec le handicap recensées.



Objectif 2

Améliorer la lisibilité des actions de recherche

Avant de devenir une obligation, la promotion des actions de recherche portant sur la thématique du handicap était déjà préconisée par la Charte Université / Handicap de 2012. Les actions de cet objectif s'attachent ainsi à améliorer la communication sur les actions de recherche menées dans ce domaine.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 2 – Améliorer la lisibilité des actions de recherche

Fiche-action 6.2

Identifier les interlocuteurs extérieurs à l'université susceptibles d'offrir des financements	
<p>Public concerné : la DRV, les laboratoires, les enseignants-chercheurs et les doctorants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélectionner les financeurs potentiellement concernés par la thématique du handicap. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteur :

- La DRV.



Indicateur de réussite :

- Financeurs identifiés ;
- Montant des aides apportées.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 2 – Améliorer la lisibilité des actions de recherche

Fiche-action 6.3

Valoriser les actions de recherche auprès du grand public	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en collaboration avec la Cellule de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle de la DRV pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer un cycle de conférences à l'Université ouverte Clermont Auvergne en lien avec le handicap. ○ Prévoir une action relative à la thématique du handicap dans le cadre de la fête de la science. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2019</p> <p>2019-2020</p> <p>2021</p>



Acteurs :

- La DRV ;
- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Mise en place d'un cycle de conférences en lien avec le handicap par l'Université ouverte Clermont Auvergne.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 2 – Améliorer la lisibilité des actions de recherche

Fiche-action 6.4

Valoriser la recherche sur le handicap	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une veille sur les supports de diffusion d'activité de recherche. ▪ Recenser les travaux scientifiques sur le handicap. <p><i>Réfléchir à la création d'une collection Handicap au sein des presses de l'Université dans le cadre du prochain schéma directeur handicap.</i></p>	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2020</p> <p>À partir de 2020</p>



Acteur :

- Les enseignants-chercheurs.



Indicateur de réussite :

- Travaux des enseignants-chercheurs de l'UCA publiés.



Objectif 3

Intégrer la notion de handicap à la recherche

Si les deux objectifs précédents s'intéressaient à la connaissance, puis à la communication des actions de recherche portant sur le handicap, il est primordial d'élargir le domaine de la recherche au handicap.

D'une part, au niveau des recherches menées, il existe de nombreuses thématiques autour du handicap non explorées à ce jour et riches en questionnements. Les connaissances sur le handicap évoluent constamment, soulevant de nouvelles interrogations intéressant la recherche.

D'autre part, la prise en compte croissante du handicap par les acteurs publics rend possible plus facilement l'accès à la recherche menée par des personnes en situation de handicap. Il conviendra pour l'UCA de poursuivre cette volonté.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 3 – Intégrer la notion de handicap à la recherche

Fiche-action 6.5

Sensibiliser les doctorants au handicap au plus tôt afin de les inviter à s'intéresser à cette thématique	
Public concerné : les étudiants et les doctorants. <ul style="list-style-type: none">▪ Dans le cadre de la formation des doctorants, ouverture du module socio-professionnel « Mieux comprendre le handicap ».	Calendrier 2018



Acteurs :

- La DRV ;
- La direction de la formation.



Indicateur de réussite :

- Nombre de participants au module socio-professionnel portant sur la thématique du handicap.

6

Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap



Objectif 3 – Intégrer la notion de handicap à la recherche

Fiche-action 6.6

Encourager la recherche menée par des personnes en situation de handicap	
<p>Public concerné : les étudiants en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en charge chaque année un contrat doctoral handicap. À défaut, proposer une bourse de thèse pour une recherche portant sur la thématique du handicap. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2020</p> <p>À partir de 2020</p>



Acteurs :

- La DRH ;
- La DRV.



Indicateur de réussite :

- Nombre de contrats doctoraux pris en charge par l'Université ;
- Nombre de bourses de thèse octroyées pour la recherche portant sur la thématique du handicap.



AXE 7

**Mettre en place une politique
d'achats solidaires**

La politique d'achats solidaires fait partie intégrante du plan d'action achat (PAA) de l'Université Clermont Auvergne. Ce plan transmis chaque année à la direction des achats de l'État fixe pour objectif 2018 d'avoir 12 % de marchés introduisant une disposition sociale (au titre de telles dispositions figurent les marchés réservés pour les entités employant des personnes en situation de handicap : EA, ESAT, SIAE et EESS).

Ces lots réservés seront mis en place à chaque fois que le segment de marché le permet en s'appuyant sur une politique de *sourcing* (veille) associant la mission handicap et la direction des achats. Cette démarche proactive en amont du lancement d'un marché permettra d'éviter que les lots réservés soient déclarés infructueux car inadaptés à des travailleurs en situation de handicap. Des réflexions seront aussi menées sur le recours à la cotraitance car il peut s'agir d'une alternative facilitant l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Les segments de marchés ciblés comprendront aussi bien des marchés d'achats de matériels et de fournitures que des marchés de prestation de services. Les segments ciblés ont été listés dans le document présentant le PAA. Pour l'année 2018, on retiendra notamment les marchés d'entretien des espaces verts, de gardiennage, de traiteur et on s'attachera à insérer, autant que faire se peut, un lot réservé dans chaque consultation, à l'exemple du marché « traduction » en cours.

L'UCA fait actuellement appel aux services de l'ADAPEI pour des travaux d'entretien d'espaces verts. Les agents d'entretien de l'UCA ont eu plaisir à collaborer avec cet ESAT et leur responsabilité et leur pédagogie ont été sollicitées.

La politique d'achats solidaires fera l'objet d'un bilan annuel qui permettra d'apprécier la trajectoire de l'établissement en la matière et d'adapter, si besoin est, le plan d'action achat de l'année suivante. L'ensemble de ces éléments — plans et bilans — sera aussi l'objet d'une présentation aux administrateurs de l'Université Clermont Auvergne.



Objectif 1

Inciter à une politique d'achats solidaires

Les achats solidaires sont les achats effectués auprès du secteur adapté et protégé. Ce secteur est représenté par les EA, entreprises appartenant au secteur marchand et comptant un effectif composé d'au moins 50 % de travailleurs en situation de handicap, et les ESAT, établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire.

Ces achats permettent de contribuer à l'emploi de personnes en situation de handicap. Ils permettent également de faire diminuer le montant de la contribution payée au FIPHP lorsque l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap n'est pas satisfaite : les dépenses effectuées auprès du secteur adapté et protégé sont transformées en unités déductibles. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2017, seul le coût de la main-d'œuvre (hors taxe) est pris en compte dans la déduction.

Compte tenu de l'impact, tant financier que sociétal des dépenses faites auprès du secteur adapté et protégé, mais également de l'impossibilité de recourir à des achats hors marché (depuis l'abrogation du Code des marchés publics le 1^{er} avril 2016), il est nécessaire de cadrer les procédures et les opérations d'une politique d'achats solidaires. Pour ce faire, l'identification des prestations à privilégier et une collaboration étroite entre les acteurs concernés est primordiale.

7

Mettre en place une politique d'achats solidaires



Objectif 1 – Inciter à une politique d'achats solidaires

Fiche-action 7.1

Développer des lots et marchés réservés auprès du secteur adapté et protégé	
<p>Public concerné : les entreprises adaptées et les établissements et services d'aide par le travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étudier avec la Direction des Achats le calendrier de renouvellement des marchés. ▪ Identifier les marchés qui pourraient être conclus avec des entreprises du secteur adapté et protégé (privilégier les prestations de service). ▪ Arrêter des critères de sélection des EA ou des ESAT (par exemple, le taux de réinsertion sur le marché du travail, la localisation, les services proposés...). ▪ Créer une cartographie exhaustive des services proposés au niveau local. ▪ Faire venir ou rendre visite aux entreprises retenues afin de les faire connaître des acheteurs et de mieux connaître les prestataires. 	<p>Calendrier</p> <p>Chaque année au mois de juillet à partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>2018</p> <p>2019</p> <p>À partir de 2019</p>

7

Mettre en place une politique d'achats solidaires



Objectif 1 – Inciter à une politique d'achats solidaires

Fiche-action 7.1 (suite)



Acteurs :

- La direction des achats ;
- Le correspondant handicap.



Indicateurs de réussite :

- Nombre de marchés ou de lots proposés aux entreprises du secteur adapté et protégé ;
- Dépenses effectuées auprès d'entreprises du secteur adapté et protégé ;
- Part (en pourcentage) de la dépense prise en charge dans le calcul de la contribution⁸ ;
- Diminution de la contribution induite par les dépenses effectuées auprès du secteur adapté et protégé.

⁸ Dans le cadre de la DOETH auprès du FIPHFP, il est possible de bénéficier d'une réduction du montant de la contribution par le biais des dépenses de main-d'œuvre auprès des secteurs adapté et protégé.

7

Mettre en place une politique d'achats solidaires



Objectif 1 – Inciter à une politique d'achats solidaires

Fiche-action 7.2

Sensibiliser les agents de l'UCA à l'achat solidaire	
<p>Public concerné : les agents acheteurs et décideurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les services de l'UCA des EA et ESAT existants, et des prestations qu'ils proposent. ▪ Communiquer sur la prise en compte des dépenses auprès du secteur adapté et protégé dans le montant de la contribution du FIPHFP, et notamment sur le fait que seul le coût de la main d'œuvre est pris en compte. ▪ Identifier les bonnes pratiques mises en place à l'UCA et communiquer dessus. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018 2019</p> <p>À partir de 2019</p> <p>À partir de 2019</p>



Acteurs :

- La direction des achats ;
- Le correspondant handicap.



Indicateurs de réussite :

- Taux d'intégration de questions liées au secteur adapté et protégé dans les questionnaires de recensement des besoins ;
- Taux de réponses aux questions liées au secteur adapté et protégé dans les questionnaires de recensement des besoins.



AXE 8

Communiquer sur le handicap

Pour que la politique mise en œuvre par l'UCA puisse être efficace, il convient qu'elle soit connue de tous, que les publics auxquels elle s'adresse disposent de relais d'information et de communication facilement mobilisables, mis à jour régulièrement et ciblés.

Il est donc fondamental de développer des outils performants pouvant délivrer une information fiable et pertinente sur tous les aspects de la politique de l'UCA en matière de handicap (recrutements, services dédiés, accessibilité...).

L'axe communication du schéma directeur handicap revêt une importance majeure tant par sa transversalité que par son périmètre qui ne peut se limiter au seul espace de l'UCA. Il doit aussi se développer en amont de l'entrée à l'Université, autant qu'en aval dans l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Il en est de même pour l'emploi ou le maintien dans l'emploi des agents qui doit couvrir un large spectre d'information qu'il s'agisse du recrutement de nouveaux agents, de leur accompagnement ou des possibilités dont peuvent bénéficier les agents en place.

La communication est encore celle des engagements du schéma directeur handicap qu'il convient de faire connaître à tous.

Au-delà du périmètre de l'UCA, la communication autour du handicap est un enjeu essentiel pour un acteur aussi impliqué dans l'avenir de la jeunesse qu'une université, relais essentiel dans la diffusion de l'information. La communication sur le handicap doit permettre de sensibiliser le plus grand nombre à cette thématique. C'est un enjeu de société et une exigence pour l'Université qui chaque jour donne des outils pour le présent et l'avenir.



Objectif 1

Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap

Communiquer est essentiel. Les différents groupes de travail ont montré comme la communication est au fondement de chaque axe.

"Le handicap, tous concernés", tel est le mot d'ordre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette affirmation paraît simple en théorie mais comment faire en sorte que la totalité du personnel et des étudiants de l'UCA se sentent impliqués ?

La totalité des actions mentionnées dans ce schéma n'auront de débouchés que si une communication efficiente est mise en place. Nous proposons de développer un réseau d'acteurs propres à assurer cet enjeu de communication.

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.1

Créer sur le site internet de l'UCA une page spécifique au handicap	
<p>Public concerné : tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir une entrée directe de cette page sur le site internet de l'UCA. ▪ Renseigner les contacts des services concernés par le handicap et rediriger le cas échéant vers leur page internet (le SST, la correspondante handicap, le SSU, le SUH, le SPR, l'assistante sociale, le BAIP...). ▪ Communiquer sur les événements intégrant la notion de handicap (séminaires, colloques, journées de sensibilisation...). ▪ Informer de l'avancée des travaux de mise en accessibilité. ▪ Communiquer sur les appels à projet en lien avec le handicap. ▪ Communiquer sur les actualités en lien avec le handicap (recrutement, recherche, formation...). 	<p>Calendrier</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p>

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.1 (suite)



Acteurs :

- Le correspondant handicap ;
- L'assistant de communication handicap ;
- La DRV ;
- La DRH ;
- La BCU.



Indicateur de réussite :

- Nombre de consultations de la page internet.

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.2

Créer un encart sur le handicap dans l’Influx	
<p>Public concerné : tous.</p> <p>Contenu possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Événements intégrant la notion de handicap (séminaires, colloques, journées de sensibilisation...); ▪ Actualités en lien avec le handicap ; ▪ Dossier sur un handicap spécifique ; ▪ Témoignages ; ▪ Formations en lien avec le handicap ; ▪ Actions de recherche en lien avec le handicap ; ▪ Recrutement d’un bénéficiaire de l’obligation d’emploi. 	<p>Calendrier</p> <p>Chaque mois à partir de 2018</p>



Acteurs :

- Le correspondant handicap.



Indicateur de réussite :

- Nombre d’encarts sur le handicap publiés dans l’Influx.

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.3

Créer sur l’ENT une foire aux questions consacrée aux questions en lien avec le handicap	
<p>Public concerné : tous les agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux agents de poser des questions en lien avec le handicap (à adresser au correspondant handicap). Consulter les acteurs concernés pour rédiger et répondre à une FAQ sur le site internet. 	<p>Calendrier</p> <p>2021</p> <p>2021</p>



Acteurs :

- La DSI ;
- Le correspondant handicap ;
- Rapport réponses/questions posées.



Indicateur de réussite :

- Nombre d’encarts sur le handicap publiés dans l’Influx.

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.4

Compléter l'annuaire interne par la création de champs d'entrée relatifs au handicap	
Public concerné : tous les agents. ▪ Dans l'annuaire, pouvoir identifier les services qui sont à même de traiter des situations relatives au handicap grâce à une entrée « Santé et situations de handicap ».	Calendrier 2020



Acteur :

- La DSI.



Indicateur de réussite :

- Création dans l'annuaire d'une entrée « Santé et situations de handicap ».

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.5

Identifier un référent handicap dans chaque direction et service administratif et chaque service universitaire	
Public concerné : tous les services. ▪ Identifier un référent handicap dans chaque service administratif, service central, direction qui n'en ont pas déjà un.	Calendrier 2018



Acteurs :

- Tous les services et les directions.



Indicateur de réussite :

- Désignation d'un référent handicap dans chaque direction et service administratif, ainsi que dans les bibliothèques universitaires et au SUAPS.

8

Communiquer sur le handicap



Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap

Fiche-action 8.6

Intégrer la thématique du handicap dans les actions culturelles	
<p>Public concerné : les agents, les étudiants, le public extérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un ensemble d’actions Culture et Handicap. ▪ Organiser annuellement une manifestation culturelle sur le site clermontois et sur au moins un site territorial. ▪ Mettre en place annuellement un atelier ou un stage en lien avec le handicap. ▪ Réfléchir à la mise en place et au financement d’une résidence d’artistes tournante sur les différents sites de l’UCA. 	<p>Calendrier</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p> <p>À partir de 2018</p>



Acteurs :

- Le SUC ;
- Le SUH.



Indicateurs de réussite :

- Nombre d’actions culturelles intégrant la thématique du handicap organisées ;
- Nombre de participants aux ateliers organisés.





Sommaire des annexes

Annexe n° 1	
Dépenses prévisionnelles.....	181
Annexe n° 2	
Réglementation concernant les aménagements d'examens.....	183
Annexe n° 3	
Recensement des actions de formation et des enseignements.....	189
Annexe n° 4	
Recensement des activités de recherche intégrant la notion de handicap.....	203



Annexe n° 1

Dépenses prévisionnelles

Choix a été fait de rédiger un schéma directeur handicap concret avec des actions clairement identifiées afin de faciliter sa mise en place. Ce schéma directeur porte une ambition politique et collective forte à l'échelle de l'établissement. Il repose sur des engagements financiers et un investissement des directions, services, composantes et laboratoires. La politique du handicap est nécessairement transversale. Aussi, il est difficile de quantifier le temps consacré par chaque acteur. Nous pouvons toutefois préciser pour 2018 que deux ETP sur six mois sont consacrés entièrement à la politique du handicap, sans compter les personnels du SUH et le correspondant handicap qui sont consacrés entièrement à l'accompagnement du public en situation de handicap.

Il est à noter que les dépenses prévisionnelles n'incluent pas les activités courantes de l'Université telles que les travaux d'accessibilité, la formation du personnel, le recrutement d'agents BOE. À ce jour nous estimons le montant pris en charge dans le cadre de ces activités à 243 000 € (hors travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments) et le montant requis à la réalisation des actions référencées à 460 000 €.

Des financements extérieurs ont été ou seront sollicités. D'ores et déjà nous sommes accompagnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens sur des actions handicap. Un conventionnement avec le FIPHFP est également en cours de réflexion, afin de participer à la prise en charge de certaines actions spécifiques de ce schéma directeur handicap.



Annexe n° 2

Réglementation concernant les aménagements d'examens

Extraits de la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieure pour les candidats présentant un handicap.

I – Champ d'application

[...]

II – Public concerné

[...]

III – Procédure et démarches

« Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours, dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat. »

[...]

« Il appartient par ailleurs aux chefs d'établissements de veiller à ce que tous les élèves ou étudiants concernés soient informés, dès le début de l'année scolaire ou universitaire, des procédures et démarches leur permettant de déposer une demande d'aménagements. »



[...]

« La demande est accompagnée d'informations médicales sous pli cacheté ainsi que d'éléments pédagogiques qui permettent d'évaluer la situation du candidat et de mettre en évidence les besoins d'aménagements pour l'examen ou le concours présenté. »

[...]

« Il est souhaitable que les candidats adressent également, simultanément, copie de leur demande (sans informations médicales) au service chargé d'organiser l'examen ou le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au service chargé d'organiser les examens ou les concours de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du médecin désigné au plus tôt, de préférence au moment de leur inscription à l'examen ou au concours. »

[...]

« L'avis précise les conditions particulières proposées pour le déroulement des épreuves pour ce qui concerne :

- *L'accès aux locaux ;*
- *L'installation matérielle dans la salle d'examen ;*
- *L'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique, en indiquant la nature et l'objet de ces aides techniques ;*
- *Le secrétariat ou l'assistance, en indiquant la nature, l'objet et la durée de ces aides humaines ;*

- *L'adaptation dans la présentation des sujets (type d'adaptation, format papier ou format numérique compatible avec le matériel utilisé par le candidat, etc.) ;*
- *Le temps de composition majoré en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique) ;*



- *Toute autre mesure jugée utile par le médecin désigné par la CDAPH.*

Le médecin émet également un avis sur la possibilité pour le candidat de :

- *Bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution selon les possibilités offertes par le règlement de l'examen présenté ;*
- *Être dispensé d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de l'examen présenté ;*
- *Étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et la session de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement ;*
- *Étaler sur plusieurs sessions annuelles consécutives le passage des épreuves de l'un des examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen ;*
- *Conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que, le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens. »*

[...]

« Pour chaque aménagement proposé, l'avis précise la ou les épreuves concernées ou, le cas échéant, le type d'épreuves concernées (écrite, orale, pratique) et le besoin auquel il répond. [...]

Dans les établissements d'enseignement supérieur, l'avis est communiqué à l'autorité administrative après concertation de l'équipe plurielle telle que définie dans le guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université et suivant la procédure arrêtée par l'établissement. »



[...]

« Le service organisateur de l'examen ou du concours doit veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public. [...] Ainsi, en particulier, la salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (exemples : plan incliné, ascenseurs, toilettes aménagées, infirmerie). »

[...]

« Chaque candidat doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel spécialisé et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les candidats handicapés sont installés dans une salle particulière chaque fois que leur installation avec les autres candidats n'est pas possible (utilisation de machines, aide humaine, etc.). Le service organisateur prend en charge cette installation. Les candidats handicapés peuvent, s'ils le souhaitent, y déjeuner. »

[...]

« Ces aides doivent être en cohérence avec celles utilisées par l'élève au cours de sa scolarité. [...] Les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel peuvent être assistés d'un secrétaire qui écrit sous leur dictée. [...] Cette aide peut également être prévue pour des candidats qui ne peuvent s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Le rôle du secrétaire, durant les épreuves écrites, doit se limiter strictement à :

- *L'énoncé oral du sujet ou de la consigne écrite, dans le respect de sa littéralité, sans commentaire ni explications complémentaires ;*
- *La transcription par écrit, sous la dictée du candidat, du travail produit par le candidat, sans correction de la syntaxe ou de la grammaire, sans modification du choix lexical du candidat.*

Le candidat qui utilise habituellement un matériel spécifique doit prévoir l'utilisation de son propre matériel (machine à écrire en braille, micro-ordinateur, etc.) muni des



logiciels ad hoc, pouvant inclure un correcteur d'orthographe, sauf pour les épreuves visant à évaluer les compétences en orthographe. Lorsque le candidat ne peut apporter son propre matériel, le service organisateur de l'examen ou du concours, informé lors de la demande d'aménagements, met à la disposition du candidat ledit matériel. »

[...]

« Les candidats peuvent bénéficier, [...], d'une majoration du temps imparti qui ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. [...] L'organisation horaire des épreuves d'examen et concours devra laisser aux candidats handicapés une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. »

[...]

« S'agissant des examens et concours relevant de l'enseignement supérieur pour lesquels la formation est dispensée dans un établissement d'enseignement supérieur, le secrétaire est désigné par le chef d'établissement. L'autorité administrative organisatrice s'assure que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen ou du concours. Si la technicité de l'épreuve l'exige, le secrétaire peut être un enseignant de la discipline faisant l'objet de l'épreuve. »



Annexe n° 3

Recensement des actions de formation et des enseignements

La liste ci-dessous a été élaborée après un travail de recensement effectué auprès des enseignants, directeurs de composantes et responsables de scolarité de l'UCA, elle n'est pas exhaustive. Un travail de recensement des formations et des unités d'enseignements portant sur la thématique du handicap sera désormais mené tout au long de l'année universitaire.



UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Master Activité Physique Adaptée et Santé

- *Responsable de la formation* : Nathalie BOISSEAU.
- *Date de création de la formation* : non connu.
- *Nombre d'inscrits par année* : non connu.

Débouchés :

- Ingénieur en activités physiques adaptées ;
- Coordinateur, consultant ou chef de projet dans le domaine activité physique adaptée et santé ;
- Responsable de formations et d'organisations éducatives et sociales pour des publics à besoin spécifique ;
- Responsable d'équipe activité physique adaptée ;
- Évaluateur expert, conseil et audit.

Description de la formation :

L'objectif général de ce master est de préparer de futurs cadres dans le domaine de l'activité physique pour une intervention scientifique, technique et organisationnelle visant à la prévention, l'évaluation et le suivi de différentes pathologies ou handicaps.

Les enseignements approfondissent chez l'Homme sain ou pathologique, les effets de l'activité physique sur un plan physiologique, neuromusculaire et psychologique (aspect clinique et social). Ces enseignements permettent la compréhension des capacités optimales d'adaptation des individus et les bienfaits d'une pratique régulière dans différentes pathologies ou états physiologiques (obésité, diabète, maladies neuro-dégénératives, insuffisants rénaux, personnes âgées...).

Cette formation intègre également des compétences fortes en supervision de programmes d'activités physiques et évaluation des capacités physiques (méthodologie et assurance qualité).



UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique, parcours Intervention Ergonomique et Conception des Systèmes

- *Responsable de formation* : Fabien COUTAREL.
- *Date de création de la formation* : 2012.
- *Nombre d'inscrits par année* : 15 à 20.

Débouchés :

- Métiers de l'ergonomie

Description de la formation :

La formation vise à former des professionnels capables d'analyser et de concevoir des situations de pratiques, notamment professionnelles, dans le cadre de projet d'améliorations de performances. Ces performances sont multiples et indissociables dans l'approche ergonomique (santé, bien être, formation, fiabilité, organisation, qualité...) et se situent conjointement aux niveaux individuel et collectif. L'analyse de l'activité et l'analyse ergonomique du travail sont centrales, tout comme la conduite de projet visant la conception de nouvelles situations de travail, de vie et/ou d'usages.



UFR D'Odontologie

DU Soins dentaires sous sédation consciente et anesthésie générale

- *Responsable de la formation* : Martine HENNEQUIN.
- *Date de création de la formation* : 2008.
- *Nombre d'inscrits par année* : maximum 6.

Débouchés :

- Formation continue à l'intention des odontologues ou stomatologues praticiens, attachés, ou vacataires hospitaliers et praticiens de réseaux de santé qui reçoivent ces patients.

Description de la formation :

Savoir prévoir la prise en charge des patients à besoins spécifiques en santé bucco-dentaire : reconnaître la spécificité des besoins des personnes en situation de handicap et assurer la continuité des soins nécessaires.



ESPE Clermont-Auvergne

Master Sciences de l'Éducation, parcours Scolarisation et besoins éducatifs particuliers

- *Responsable de la formation* : Sylvie CEBE.
- *Date de création de la formation* : 2011.
- *Nombre d'inscrits par année* : 15 en master 1, 25 en master 2.

Débouchés :

- Personnels de management de structures de santé, sociale ou pénitentiaire ;
- Cadres de l'intervention socio-éducative ;
- Éducateurs spécialisés ;
- Personnels en charge de l'encadrement technique en insertion professionnelle ;
- Facilitateurs de la vie sociale.

Description de la formation :

La formation permet d'aborder l'ensemble des thématiques liées à la scolarisation et à la scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers. Une initiation à la recherche, un stage et la rédaction d'un mémoire de recherche compléteront la formation tout en permettant aux étudiants de s'approprier les enseignements reçus en approfondissant une thématique de leur choix. Une partie de la formation est proposée sous forme d'unités d'enseignement optionnelles permettant une spécialisation dans un domaine particulier d'enseignement (difficulté scolaire, handicap mental ou psychique), une connaissance approfondie du système éducatif ordinaire ou encore une formation à l'administration et à la coordination d'un service spécialisé dans un cadre pluridisciplinaire.



UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation

Licence Psychologie pré-spécialisation Clinique, psychopathologie, santé

- *Responsable de la formation* : Laetitia SILVERT.
- *Date de création de la formation* : 1986.
- *Nombre d'inscrits par année* : environ 200.

Débouchés :

- Accompagnement de différents publics en situation d'exclusion, d'échec scolaire, en demande de réorientation scolaire ou en situation d'insertion professionnelle;
- Analyse de gestion des organisations/psychologie du travail/ergonomie cognitive.

Description de la formation :

Les étudiants développeront à la fois des compétences scientifiques transversales et des compétences scientifiques et professionnelles générales et spécifiques relevant du domaine de la psychologie leur permettant de comprendre et d'analyser les comportements humains, puis de traiter si nécessaire des problèmes associés à ces comportements avec toutes leurs spécificités (âge, genre, handicap, pathologie...) dans des contextes variés sur le plan social, professionnel et/ou culturel. La spécialisation clinique, psychopathologie, santé constitue une première approche de ces disciplines qui permet à l'étudiant de préparer son projet professionnel, en particulier de devenir, après le Master, un psychologue spécialiste de la prise en charge des troubles.



UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation

Master de Psychologie parcours Approche clinique des troubles cognitifs et sociocognitifs, des inadaptations et de l'exclusion (ACTIE)

- *Responsable de la formation* : Delphine MARTINOT.
- *Date de création de la formation* : 2004.
- *Nombre d'inscrits par année* : environ 15.

Débouchés :

- Métiers de psychologue dans les secteurs de la santé, de la santé mentale (cadre hospitalier, territorial, associatif, libéral), du handicap, du vieillissement, de l'éducation spécialisée.

Description de la formation :

Le parcours ACTIE est destiné à former des psychologues cliniciens en mesure d'analyser et de prendre en charge certains aspects problématiques du comportement cognitif et social humain dans son environnement. La formation dans ce parcours prend appui principalement sur la psychologie clinique et la psychologie de la santé avec des apports en psychologie cognitive et en neuropsychologie. Plusieurs enseignants développent la notion de handicap et de prise en charge du handicap.



UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation

Formation au spectre de l'autisme

(Plate-forme universitaire de formation à distance au spectre de l'autisme)

- *Responsable de la formation* : Patrick CHAMBRES.
- *Date de création de la formation* : 2017.
- *Nombre d'inscrits par année* : 80.

Débouchés :

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique de la formation initiale et continue des professionnels impliqués dans le contexte du spectre de l'autisme (et autres troubles du développement).

Description de la formation :

Cette plate-forme de formation à distance repose sur la modularité. Elle est en mesure de toucher un très grand nombre de formés, en limitant au maximum leurs déplacements et les dépenses correspondantes. C'est donc un moyen de formation à grande échelle, avec des coûts de formation réduits. La plate-forme PUFADSA a pour atout de fournir des contenus délivrés par les différents experts du domaine, alors même qu'un rassemblement d'experts est impossible à mettre en œuvre dans le cadre d'une formation en « présentiel ».



École Universitaire de Management – IAE Auvergne

Master Gestion des Ressources Humaines

- *Responsable de la formation* : Pierre CHAUDAT.
- *Date de création de la formation* : 2012.
- *Nombre d'inscrits par année* : environ 24.

Débouchés :

- Cadre en gestion des ressources humaines.

Description de la formation :

Cette formation est destinée à former des spécialistes dans les ressources humaines; cadres de haut niveau, aptes à occuper un emploi au sein d'une directrice de ressources humaines d'une grande entreprise, d'une petite et moyenne entreprise (PME) ou d'une administration : directeur/responsable des ressources humaines, gestionnaires PME, responsable du recrutement, responsable de formation, responsable paie, chargé(e) des carrières et du développement des personnes, consultant.

Cette formation propose 400 heures de cours en master 1 et 400 heures de cours en master 2. Le master 1 et le master 2 peuvent être accomplis en contrat de professionnalisation.

Module d'enseignement intégrant la notion du handicap :

- Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps (25 heure de cours magistraux)



UFR Sciences Humaines et Sociales

Master Gestion des territoires et développement local, parcours Innovation sociale et développement territorial

- *Responsable de la formation* : Mauricette FOURNIER.
- *Date de création de la formation* : 2017.
- *Nombre d'inscrits par année* : environ 25.

Débouchés :

- Développement local ;
- Services à la collectivité (bureaux d'études, collectivités territoriales, associations).

Description de la formation :

Cette formation s'intéresse à la problématique du développement territorial à travers ses fondements théoriques et ses métiers.

Chaque parcours de ce master cherche à donner aux étudiants les fondamentaux et les bases en matière de réflexion et de connaissances liées au domaine spécifique (développement rural et valorisation des ressources territoriales, développement urbain et aménagement, innovation sociale et entrepreneuriat/création de valeur dans les territoires) tout en multipliant les passerelles au sein de la mention et l'approche interdisciplinaire.

Modules d'enseignements intégrant la notion du handicap :

- Politique et insertion sociale (15 heures de cours magistraux et 15 heures de travaux dirigés).
- Culture, droits culturels, justice spatiale (15 heures de cours magistraux et 15 heures de travaux dirigés).



École de droit

Master Droit public, parcours Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social

- *Responsable de la formation* : Agnès ROCHE.
- *Date de création de la formation* : 2008.
- *Nombre d'inscrits par année* : 50.

Débouchés :

- Fonction publique territoriale et hospitalière ;
- EHPAD privés et publics ;
- Établissements pour personnes handicapées ;
- Aide à domicile ;
- Insertion et protection de l'enfance ;
- Protection sociale.

Modules d'enseignements intégrant la notion du handicap :

- Handicap, vieillesse, action publique (24 heures de cours magistraux).
- Approche sociale du handicap et de la vieillesse (16 heures de cours magistraux).
- Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse (16 heures de cours magistraux).



UFR Odontologie

Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire

- *Responsable de la formation : Valérie Roger-Leroi.*
- *Date de création de la formation : 2000.*
- *Nombre d'inscrits par année : 80.*

Débouchés :

- Docteur en chirurgie dentaire

Description de la formation :

Sensibiliser les futurs chirurgiens-dentistes aux besoins spécifiques en santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap.

Modules d'enseignements intégrant la notion du handicap :

- Unités d'Enseignements rassemblés sous l'intitulé Santé bucco-dentaire et prise en charges des patients à besoins spécifiques et répartis sur la durée totale de la formation.



ESPE Clermont-Auvergne

Diplôme d'Université Enseigner dans le supérieur

- *Responsable de la formation* : Nathalie YOUNES.
- *Date de création de la formation* : non connu.
- *Nombre d'inscrits par année* : environ 20.

Débouchés :

- Ce DU vise à accompagner le développement professionnel des enseignants du supérieur : enseignants-chercheurs débutants (doctorants ou en poste) ; professeurs agrégés ; vacataires... en permettant la construction d'une expertise sur l'enseignement et l'apprentissage.

Description de la formation :

L'enseignement supérieur est en mutation, confronté aux enjeux de la massification, de l'internationalisation et des technologies numériques. Plus que jamais l'exigence de qualité s'impose aux universités pour relever ces défis. La formation des enseignants chercheurs devient ainsi une opportunité pour favoriser des pratiques pédagogiques mieux adaptées aux caractéristiques nouvelles des formations et des publics d'étudiants.

Module d'enseignement intégrant la notion du handicap :

- Adapter son enseignement aux étudiants présentant un handicap (12 heures de cours magistraux – optionnel)



ESPE Clermont-Auvergne

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et la formation

- *Responsable de la formation :*
 - 1^{er} degré : Olivier RIVIERE.
 - 2nd degré : Josiane MOREL.
 - Encadrement éducatif : Marianne WOOLVEN.
- *Date de création de la formation :* non connu.
- *Nombre d'inscrits par année :* non connu.

Débouchés :

- Métier d'enseignant

Description de la formation :

Une formation unique pour tous les enseignant-e-s : le master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" dispensé au sein des ESPE. Le master MEEF est une formation en alternance avec des stages devant les élèves. Elle se déroule sur 2 ans après la licence et est validée par un diplôme national de master. Les contenus de ce master ont une forte dimension professionnelle. Ils comportent : des enseignements disciplinaires ;

- un tronc commun d'enseignement ;
- une spécialisation correspondant au métier choisi par l'étudiant-e ;
- de la pratique professionnelle (activités de classe, stages) ;
- une préparation aux concours ;
- une initiation à la recherche.

Module d'enseignement intégrant la notion du handicap :

- Adapter son enseignement aux étudiants présentant un handicap (12 heures de cours magistraux – optionnel).



Annexe n° 4

Recensement des activités de recherche intégrant la notion de handicap

La liste ci-dessous a été élaborée après un travail de recensement effectué auprès des laboratoires de l'UCA, elle n'est pas exhaustive. Un travail de recensement des recherches portant sur la thématique du handicap sera désormais mené tout au long de l'année universitaire.



Collegium Technologie, Sciences pour l'ingénieur

Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes (LIMOS)

Thèses

Chercheurs :

- Gauthier FILLIERES-RIVEAU, doctorant.
- Vincent BARRA, directeur de thèse.
- Jean-Marie FAVREAU, co-directeur de la thèse.
- Externe : Guillaume TOUYA, co-encadrant, Institut national de l'information géographique et forestière (directeur de l'équipe « Cartographie et Géomatique).

Sujet de recherche :

Génération de cartes tactiles (en relief) adaptées pour les déficients visuels. L'objectif est de travailler au développement d'un outil pour permettre d'adapter (sélection des éléments d'intérêts, simplifications géométriques, toponymie, aides décisionnelles...) des cartes aux besoins des personnes mal/non voyantes.

Descriptif de la recherche :

Exploration d'une approche basée sur l'apprentissage pour répondre aux besoins de généralisation de carte pour déficients visuels. Pour cela, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Collecte de cartes tactiles (relief) réalisées par des experts du domaine dans un format exploitable ;
- Appareillement de ces cartes avec une base de données cartographique existante (*OpenStreetMap*) ;
- Exploration d'approches par apprentissage pour :
 - Généralisation géographique (sélection/simplifications issues de base de données) ;
 - Généralisation cartographique (simplifications géométriques) ;
 - Aide à la décision.
- Génération de fichier de fabrication.



Collegium Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales
Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique (CELIS)

Thèses

Chercheurs :

- Julie LEMAIRE, doctorante.

Sujet de recherche :

Albert Cohen, la bêtise et le handicap.

Descriptif de la recherche :

La thèse porte sur la mise en scène de la bêtise dans l'œuvre d'Albert Cohen. Cette recherche amène à réfléchir à une forme de handicap particulière : l'idiotie, qui, contrairement à la bêtise, apparaît comme une véritable déficience mentale. Mais l'idiotie est surtout à envisager comme un rôle social : c'est l'idiot de village, qui a donné naissance, en littérature, à la figure du bouffon, ou du huron, dont les Valeureux sont les héritiers dans l'œuvre de Cohen. L'idiot apparaît comme celui qui, par son anormalité, met en cause les normes d'une société. Il apparaît aussi à bien des égards comme un saint ou comme un poète. Son incompétence se renverse alors en compétence paradoxale, permettant d'envisager le handicap comme positivité. Chez Cohen, l'idiotie se lie plus particulièrement à la judéité, qui d'une certaine manière est décrite comme un handicap. Elle appelle réflexion sur le retournement d'un stigmaté, tel qu'il a été analysé par le sociologue Erving Goffman dans son ouvrage *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*.



Autres activités de recherche

Chercheurs :

- Priscilla WIND, maître de conférences.

Sujet de recherche :

Théâtre et handicap mental sur la scène contemporaine germanophone.

Descriptif de la recherche :

En 2002-2003, le metteur en scène provocateur Christoph Schlingensiefel bouleverse la scène artistique germanophone avec sa série *Freakstars 3000*. Celle-ci propose une nouvelle version de l'émission populaire *Deutschland sucht den Superstar* (l'équivalent de *Nouvelle Star*) en retenant uniquement des candidats présentant un handicap mental ou moteur. Rapidement accusé de renouer avec la tradition du *freak show* (filiation ironique assumée), l'artiste pose pourtant le premier la question de l'acteur handicapé et engage par la suite de manière permanente des acteurs handicapés. Par la suite, le théâtre Hora (Zurich), popularisé par sa collaboration avec Jérôme Bel pour le spectacle *Disabled Theater*, et le théâtre Thikwa (Berlin) ont créé des troupes entièrement composées d'acteurs présentant une déficience mentale. Depuis, les coopérations avec de grands metteurs en scène et les spectacles indépendants se multiplient, nourrissant une réflexion sur l'apport du handicap mental aux arts de la scène. En s'appuyant sur les spectacles du collectif Monster Truck *Dschingis Khan* (2012) - jouant du rapprochement sémantique entre mongol et mongolien - et *Regie* (2014) - dans lequel trois acteurs trisomiques deviennent metteurs en scène - ainsi que sur *Les 120 Jours de Sodome* (2017) de Milo Rau - qui propose de rejouer le film éponyme de Pier Paolo Pasolini à des acteurs du théâtre Hora et du Schauspielhaus de Zurich-, cette contribution étudiera comment le handicap mental permet de s'interroger à nouveau sur la question de la représentation scénique. Quelle autre compréhension proposent les acteurs atteints du syndrome de Down du jeu de



l'acteur, entre monstration et plaisir comique ? Dans le cadre d'un travail entre acteurs handicapés et non-handicapés, dans quelle mesure l'acte de mettre en scène révèle-t-il les relations de pouvoir dans une société normative ? Enfin, comment se renouvelle le processus cathartique à travers le *disabled theater* ?

Chercheurs :

- Pascale AURAIX-JONCHIERE, professeur des universités.

Travaux :

- « Lecture historique et représentations du handicap dans les romans de Jules Barbey d'Aurevilly », dans le cadre de la conférence-débat « La rencontre avec l'altérité. Handicap et représentations », IADT, 11 octobre 2017.
- *L'Opéra fabuleux d'Aloïse, figure de l'art brut*, Paris, L'Harmattan, coll. « Créations au féminin », 2016.

À venir

Chercheurs :

- Pascale AURAIX-JONCHIERE, professeur des universités.

Travaux :

« Le Handicap et son dépassement dans quelques contes du XIXème siècle (Grimm et Andersen) », colloque *Regards croisés sur le handicap en contexte francophone*, 12 au 15 juin 2018, Université de Saint-Boniface, Winnipeg (Manitoba, Canada), dir. Florence FABERON, Maria Fernanda ARENTSEN.



Collegium Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales
Laboratoire Activité Connaissance et Transmission Éducation (ACTé)

Activités de recherche

Chercheurs :

- Corinne MERINI, maître de conférences.
- Julie PIRONOM, ingénieur d'étude.
- Serge THOMAZET, enseignant-chercheur.

Sujet de recherche :

Accompagner les familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant handicapé.

Descriptif de la recherche :

Un travail de recherche est mis en place dans le but d'identifier l'activité professionnelle, les outils et les gestes de métiers des assistants au parcours de vie (APV). L'objectif vise d'une part à décrire ce nouveau métier, les compétences nécessaires pour l'exercer, son positionnement par rapport aux autres métiers de l'accompagnement et son inscription dans un réseau d'intervenant et, d'autre part, à évaluer l'impact de l'action tant pour l'enfant et sa famille que pour l'environnement.

Chercheurs :

- Corinne MERINI, maître de conférences.
- Serge THOMAZET, enseignant-chercheur.
- Jean BELANGER (Université du Québec à Montréal)



Sujet de recherche :

Étude des concepts de partenariats et d'école inclusive.

Descriptif de la recherche :

L'objectif de cette recherche est d'étudier l'usage fait par la littérature scientifique et dans le droit de l'expression « école inclusive » et son lien avec des pratiques collaboratives.

Chercheurs :

- Corinne MERINI, maître de conférences.
- Julie PIRONOM, ingénieur d'étude.
- Serge THOMAZET, enseignant-chercheur.
- Dilane TIKIRI BANDA (Université Paris-Est Créteil)

Sujet de recherche :

Mesure d'impacts du métier d'Assistant au projet de vie (APV).

Descriptif de la recherche :

Ce travail de recherche s'inscrit dans la continuité de la recherche sur l'accompagnement des familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant handicapé (voir ci-dessus). L'objectif est de mettre en place une évaluation systémique des effets de l'installation du métier d'assistant proje de vie sur les territoires en termes valeur ajoutée, de pertinence, d'efficacité et d'efficience prenant en compte le point de vue (au sens propre de là où se situent les organisations) des différents acteurs stratégiques que sont pas exemple la caisse d'allocations familiales, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les familles, les maisons départementales des personnes handicapées, les agences régionales de santé...



À venir

Chercheurs :

- Emmanuèle Auriac-Slusarczyk, maître de conférences.
- Mylène Blasco, maître de conférences.
- Franck Durif, professeur des universités-praticien hospitalier.

Sujet de recherche :

Projet DECLICS, le corpus santé (matériau collecté) permet de mieux comprendre le dialogue médecin neurologue, versus autres soignants avec des patients parkinsoniens.

Descriptif de la recherche :

Le projet DECLICS développe un travail linguistique basé sur l'analyse d'enregistrements oraux recueillis dans le cadre d'entretiens en situation médicale, entre patients et professionnels de la santé. C'est une collaboration entre la linguistique et la médecine qui voudrait vérifier que la langue orale, produite en situation clinique, procède selon des modes que l'on n'a pas encore identifiés. Il s'agira, autour d'entretiens conduits par des médecins et des psychanalystes, de donner les outils de caractérisation des faits de langue repérés qui seront utiles à la conduite des entretiens médicaux et à la formation des professionnels de la santé. En effet, l'expérience de l'entretien avec le psychanalyste offre au patient une écoute singulière qui lui permet, autour de la pathologie évoquée, de laisser libre cours à la parole.



Collegium Droit, Économie, Gestion

Centre de Recherche Clermontois en Gestion et Management (CRCGM)

Activités de recherche

Chercheurs :

- Matthieu LARDEAU, maître de conférences.
- Christine LAMBEY-CHECCHIN, maître de conférences.

Sujet de recherche :

Le modèle économique et de gestion des ESAT et EA.

Descriptif de la recherche :

Cette recherche se place dans une perspective comparatiste, entre une ADAPEI – qui encadre les personnes handicapées – et une association de réinsertion sociale par le travail de femmes éloignées du monde de l’emploi qui expérimentent un changement de leur modèle économique. Tout en préservant leur finalité sociale originelle, elles mettent en œuvre une stratégie de développement économique ancrée dans leurs territoires. L’objectif de cette recherche est de comprendre comment les principes du Social Business, définissant un modèle de gestion, peut être utilisé comme cadre d’action pour ce type d’organisations. Elle repose sur deux études de cas approfondies constituées par deux associations d’insertion sociale par le travail : l’une vient en aide aux personnes handicapées mentales, l’autre aux femmes isolées et éloignées de l’emploi. Les résultats montrent que le modèle du Social Business aménagé constitue un cadre d’action opératoire et permettent d’identifier les facteurs clés de succès dans la définition et la conduite des stratégies de développement de ces associations.



Chercheurs :

- Éléonore Marbot, maître de conférences.

Sujets de recherche :

- Le référent handicap dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, un métier en tension.
- La mobilité professionnelle et handicap.
- Le processus d'accompagnement du handicap.

Descriptif de la recherche :

Des recherches ont été effectuées sur la perception des gestionnaires des situations de handicap. Les nombreuses interviews réalisées ont permis d'établir un état des lieux (quantitatifs et qualitatifs) et d'identifier des problématiques en matière de handicap et de mobilité au sein de l'Académie de Clermont-Ferrand, du Ministère de la Défense, du Centre Ministériel de Gestion de Lyon, de l'UCA, du Centre Hospitalo-Universitaire de Clermont-Ferrand et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Ces interviews ont été mises en perspective grâce à un *benchmark* national, et ont permis de faire émerger des recommandations pour une évolution des pratiques de mobilité tant sur le plan organisationnel que managérial.

Éléonore MARBOT a animé le séminaire inter-fonction publique « L'accompagnement des agents publics en situation de handicap ou d'inaptitude » le 20 novembre 2017 à l'UCA et travaille actuellement avec le groupe inter fonction publique Auvergne Handicap pour la mise en place d'une mobilité inter fonction publique.



Centre Michel de l'Hospital (CMH)

Thèses

Chercheurs :

- Lemuel Asaph GNAORE GBODJO, doctorant.
- Marie-Élisabeth BAUDOIN, directrice de thèse.

Sujet de recherche :

L'autonomie personnelle à l'épreuve des vulnérabilités mentales.

Descriptif de la recherche :

Les personnes atteintes de l'Alzheimer et maladies apparentées sont en situation de handicap au sens de l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles. En effet, il s'agit ici d'une altération progressive des facultés mentales et cognitives entraînant une perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie restreint l'activité ou la participation à la vie en société.

Cette recherche s'articule autour de deux grands axes. Un axe relatif à l'encadrement juridique de la vulnérabilité découlant de la perte de l'autonomie, et un axe relatif à la prise en compte de la vulnérabilité mentale, au sens de notre sujet, dans les politiques publiques.

Chercheurs :

- Alice RATIER, doctorante.
- Florence FABERON, directrice de thèse.

Sujet de recherche :

Surdité et droit public.



Descriptif de la recherche :

La prise en compte de la situation des personnes sourdes en prison n'a commencé qu'à la fin du XXème siècle en France. Dans une note de 1998, Anne BAMBERG a décrit les difficultés majeures rencontrées par cette partie de la population : « Il y a d'une part le problème de la langue et d'autre part le vécu au quotidien du handicap que crée la déficience auditive ». Ce constat a été confirmé par l'administration pénitentiaire dans une enquête de 2012 visant à améliorer les conditions de vie des personnes sourdes et malentendantes hébergées en établissements pénitentiaires. Cet intérêt tardif de l'administration pénitentiaire pour le handicap auditif ne signifie pas pour autant qu'aucune personne sourde n'ait été incarcérée avant la fin du XXème siècle.

L'analyse juridique de la surdité en milieu carcéral n'a jamais été traitée en France et aujourd'hui cette absence se ressent. En 2015, la direction de l'administration pénitentiaire a lancé un projet à l'attention des personnes détenues en perte d'autonomie en vue de répondre au mieux à leurs besoins. Parmi le public visé se trouvent les personnes en situation de handicap dont font partie les personnes sourdes. Dès lors ce projet de thèse envisage l'analyse des droits et libertés de ces personnes en milieu carcéral en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Autres activités de recherche

Chercheurs :

- Florence FABERON, maître de conférences.

Travaux :

- Organisation d'une conférence-débat « La rencontre avec l'altérité : handicap et représentations », 2017, UCA.
- Organisation du colloque « Culture, droit et handicap » du 10 avril 2015, Université d'Auvergne.



Publications

Chercheurs :

- Florence FABERON, maître de conférences.
- Stéphanie URDICIAN, maître de conférences.

Travaux :

Actes du colloque de Clermont-Ferrand du 10 avril 2015, PUAM, 2017.

Chercheurs :

- Florence FABERON, maître de conférences.

Travaux :

« Politiques publiques et handicap », La Ley Online [En ligne], revue juridique d'Argentine, Université de La Plata, 2013, 9 p.

Chercheurs :

- Marie-Élisabeth BAUDOIN, maître de conférences.

Travaux :

« L'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics – vers la fin d'un bras de fer inégal contre l'État ? », JCP A La Semaine Juridique Administrations et collectivités territoriales/LexisNexis, 2011, n° 19, 2189.



À venir

Chercheurs :

- Florence FABERON, maître de conférences.
- Maria Fernanda ARENTSEN, professeur de littérature (Université Saint-Boniface, Winnipeg).

Travaux :

Organisation du projet « Handicap et citoyenneté » avec l'Université de Winnipeg (Manitoba, Canada) sur les années 2018/2020



Collegium Sciences de la vie, Santé, Environnement

Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques (IMoST)

Activités de recherche

Présentation générale :

L'unité de recherche IMoST (UMR 1240, INSERM, UCA), rattachée à l'ITMo « Technologies pour la Santé » et au cancéropôle CLARA, a pour objectifs principaux de mettre à jour de nouveaux outils et/ou cibles pour le traitement et le suivi thérapeutique, essentiellement en oncologie ainsi que leur transfert clinique. S'appuyant sur une forte expertise en radiomarquage et étude de biomarqueurs de réponse et/ou résistance, cette unité est organisée autour de deux équipes dont les projets sont interconnectés et focalisés sur les axes mélanome, chondrosarcome et les cancers du sein triple négatif (CSTN). *In fine* les deux équipes convergeront vers l'approche de traitement individualisé combinant l'identification et la mise en évidence des marqueurs (imagerie, bio-pathologie) et les thérapies associées (thérapies ciblées et radiothérapies internes vectorisées). Cette démarche est renforcée par la présence au sein de l'unité d'un plateau technique englobant des locaux et équipements dédiés à la chimie, la radiochimie, la génomique/post-génomique (transcriptome, protéome, métabolome...), la pharmacologie expérimentale et l'imagerie *in vivo* du petit animal (TEMP, TEP, optique et scanner X). Les travaux de recherche de l'IMoST bénéficient, également pour le transfert clinique, de l'expertise des radiopharmaciens, anatomo-pathologistes, cliniciens, médecins nucléaires et oncologues du centre régional de lutte contre le cancer Jean Perrin et du CHU Gabriel Montpied.



Équipe 1 : « Cibles et outils pour l'imagerie et la thérapie »

Responsable : docteur Françoise DEGOUL / *Responsable adjoint* : docteur Elisabeth MIOT-NOIRAUT

Les précédents travaux de l'IMoST ont démontré la possibilité d'utiliser de petites molécules pour l'imagerie et la thérapie des mélanomes et des pathologies dégénératives et tumorales du cartilage. Les vecteurs utilisés pour le ciblage des mélanines et des protéoglycanes sont également déclinés pour l'adressage de nanoparticules ou pro-drogues activables en hypoxie dans le contexte de tumeurs radiorésistantes et/ou hypoxiques. De nouvelles cibles/vecteurs seront développés pour la radiothérapie interne, ainsi que des stratégies de pré-ciblage en radioimmunothérapie. La mise au point de radio marquages originaux et/ou exploitables en imagerie tomographie par émission de positons sera largement favorisée.

Équipe 2: « Recherche translationnelle en imagerie fonctionnelle, radiopharmaceutiques et biomarqueurs théranostiques »

Responsable : professeur Florent CACHIN / *Responsable adjoint* : professeur Frédérique PENAULT-LLORCA

Suite à la validation préclinique des radiopharmaceutiques pour les indications de mélanome métastaté et de chondrosarcome, l'équipe prend en charge le transfert clinique en exploitant le Centre d'Innovation et de Recherche en Médecine Nucléaire (CIRMEN). La mise en évidence de biomarqueurs de réponse et/ou de résistance au traitement est effectuée à l'aide d'études prospectives et rétrospectives focalisées sur les CSTN. La présence de la protéine Her3 dans les résidus tumoraux post-traitement (néo adjuvant + anti *epidermal growth factor receptor*) des CSTN qui est un indicateur de résistance sera mise en évidence par des approches d'imagerie quantitative visant à déterminer pour chaque patiente la pertinence des options thérapeutiques.



Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO)

Équipe 3 : Stress physiologique et psychosocial, bien-être

Activités de recherche

Chercheurs :

- Nadia CHAKROUN-BAGGIONI, maître de conférences et responsable de l'équipe de recherche ;
- Frédéric DUTHEIL, professeur des universités et responsable de l'équipe de recherche ;
- Catherine AUXIETTE, maître de conférences ;
- Patrick CHAMBRES, professeur des universités ;
- Michael DAMBRUN, professeur des universités ;
- Marie IZAUTE, professeur des universités ;
- Laurie MONDILLON, maître de conférences ;
- Frédérique TEISSEDRE, maître de conférences ;
- Guillaume VALLET, maître de conférences ;
- Magali CHAULET, doctorante ;
- Maya CORMAN, doctorante ;
- Cédric HUFNAGEL, doctorant ;
- Catherine JUNEAU, doctorante ;
- Fabienne LELONG, doctorante ;
- Flavien THUAIRE, post-doctorant.

Sujet de recherche :

Stress physiologique et psychosocial, bien-être.



Descriptif de la recherche :

Cette équipe de recherche regroupe des spécialistes du stress physiologique, du bien-être et de la psychologie de la santé, de certains handicaps comme l'autisme, mais aussi des spécialistes de psychologie cognitive et sociale, avec une approche biopsychosociale du stress et du bien-être dans différents contextes (e.g., troubles du spectre autistique, stress professionnel). Il s'agit plus généralement de développer les interfaces entre la psychologie scientifique et la médecine et ainsi de mieux répondre à certains enjeux de santé publique.



Table des matières

Avertissement au lecteur	5
Sommaire	7
Liste des abréviations	9
Introduction.....	11
AXE 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l’égard des personnes en situation de handicap	17
Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap	21
Fiche-action 1.1 – Communiquer sur la déclaration de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	22
Fiche-action 1.2 – Accompagner les enseignants vers des démarches « handi-responsables »	23
Fiche-action 1.3 – Sensibiliser les agents à l’ergonomie du poste de travail	24
Fiche-action 1.4 – Sensibiliser pour inciter au recrutement	25
Fiche-action 1.5 – Organiser la projection de films de sensibilisation au handicap....	26
Fiche-action 1.6 – Trouver des collaborateurs / financeurs pour financer des actions de sensibilisation au handicap	27
Fiche-action 1.7 – Organiser une campagne de sensibilisation sur les handicaps invisibles et visibles	28
Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels	29
Fiche-action 1.8 – Former les supérieurs hiérarchiques directs à l’encadrement des personnels en situation de handicap	30
Fiche-action 1.9 – Former à l’accessibilité numérique	31
Fiche-action 1.10 – Former à l’accompagnement des étudiants en situation de handicap dans le cadre d’activités sportives	32
Fiche-action 1.11 – Former à l’intégration de la notion de handicap dans les missions du quotidien	33
Fiche-action 1.12 – Mettre en place des formations sur la notion de handicap à destination des enseignants et des enseignants-chercheurs	34
Fiche-action 1.13 – Former au comportement à adopter avec une personne en situation de handicap psychique	35



Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap	37
Fiche-action 1.14 – Faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap.....	38
Fiche-action 1.15 – Constituer un vivier de candidats en situation de handicap.....	39
Fiche-action 1.16 – Déterminer des objectifs de recrutement pour les bénéficiaires de l’obligation d’emploi, les stagiaires et les apprentis en situation de handicap.....	40
Objectif 4 – Renforcer la politique d’intégration et de maintien dans l’emploi	41
Fiche-action 1.17 – Créer une procédure d’accompagnement des personnes en situation de handicap.....	42
Fiche-action 1.18 – Mettre en place un tutorat pour l’accueil d’un agent en situation de handicap.....	44
Fiche-action 1.19 – Prévoir un accompagnement à la demande pour les services qui accueillent un agent en situation de handicap	45
Fiche-action 1.20 – Faciliter le changement d’orientation professionnelle d’un agent en situation de handicap	46
Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien	47
Fiche-action 1.21 – Passer un marché pour la commande de matériels ergonomiques (souris, fauteuil...)	48
Fiche-action 1.22 – Prévoir d’élargir les critères d’attribution des jours de congés donnés.....	49
Fiche-action 1.23 – Adapter un cadre pour le télétravail pour raisons de santé	50
Fiche-action 1.24 – Aménager des salles de détente ou des espaces de repos à l’Université	51
AXE 2 – Consolider les dispositifs d’accueil et développer les processus d’accompagnement des étudiants en situation de handicap	53
Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement du service université handicap et du service de santé universitaire	57
Fiche-action 2.1 – Augmenter l’effectif du service université handicap	58
Fiche-action 2.2 – Revoir l’aménagement de l’espace dans les locaux du service université handicap.....	59
Fiche-action 2.3 – Créer une carte de visite, une affiche commune et des supports de communication mentionnant les contacts du service université handicap et du service de santé universitaire	60



Fiche-action 2.4 – Réaliser un film sur l’accessibilité du service université handicap et du service de santé universitaire ainsi que sur les démarches à effectuer pour bénéficier d’un accompagnement	61
Fiche-action 2.5 – Inclure les informations concernant le service université handicap et le service de santé universitaire dans les livrets de l’étudiant	62
Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap	63
Fiche-action 2.6 – Mettre en place un réseau de relais de proximité handicap	64
Fiche-action 2.7 – Former les personnels des services de scolarité à l’accueil des étudiants en situation de handicap.....	65
Fiche-action 2.8 – Sensibiliser l’ensemble des étudiants au handicap.....	66
Fiche-action 2.9 – Former les responsables des associations étudiantes au handicap (pour l’accessibilité des manifestations)	67
Fiche-action 2.10 – Sensibiliser les responsables de scolarité et les enseignants à l’aménagement des études et des examens.....	68
Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d’études et d’examens	69
Fiche-action 2.11 – Rédiger une note synthétique rappelant la procédure à suivre pour la mise en place des aménagements d’études et d’examens et la transmettre à l’ensemble des composantes de l’UCA.....	70
Fiche-action 2.12 – Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter et créer un vivier de secrétaires d’examens.....	71
Fiche-action 2.13 – Insérer dans la procédure d’inscription en ligne les coordonnées du service université handicap et du service de santé universitaire et un calendrier à respecter pour bénéficier d’aménagements dès la rentrée	72
Fiche-action 2.14 – Prévoir systématiquement un tiers-temps dans la construction du calendrier des examens.....	73
Fiche-action 2.15 – Revoir les contrats étudiants pour un versement de la rémunération à chaque fin de semestre.....	74
Fiche-action 2.16 – Rédiger une convention type pour la mise en place d’examens délocalisés	74
Objectif 4 – Faciliter la participation à la vie étudiante	75
Fiche-action 2.17 – Travailler sur l’accessibilité des événements existants.....	76
Fiche-action 2.18 – Renforcer le lien entre le service universitaire des activités physiques et sportives, le service de santé universitaire et le service université handicap	77
Fiche-action 2.19 – Développer une activité handisport.....	78



**Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation
et dans son insertion professionnelle 79**

- Fiche-action 2.20 – Repenser le dispositif d'accompagnement des étudiants
en situation de handicap en stage 80
- Fiche-action 2.21 – Mettre en place une convention de partenariat
service université handicap / service de santé universitaire / rectorat 81
- Fiche-action 2.22 – Informer les universités étrangères de l'existence
d'un service dédié à l'accueil des étudiants en situation de handicap..... 82

AXE 3 – Développer l'accessibilité des bâtiments 83

**Objectif 1 – Développer une démarche proactive sur l'accessibilité
du bâtiment 87**

- Fiche-action 3.1 – Prioriser les travaux à réaliser à l'UCA 88
- Fiche-action 3.2 – Mettre en place une procédure interne à suivre
pour chaque projet dans le but d'assurer l'accessibilité 89
- Fiche-action 3.3 – Tendre au respect des critères de la labellisation
« Accessibilité »..... 90

Objectif 2 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité 91

- Fiche-action 3.4 – Créer un onglet « Accessibilité » ou « Handicap »
sur le « Help Desk »..... 92
- Fiche-action 3.5 – Mettre en place une adresse électronique générique
pour faire remonter des problèmes d'accessibilité 93
- Fiche-action 3.6 – Réaliser une cartographie de l'accessibilité de l'université 94
- Fiche-action 3.7 – Proposer aux agents et aux étudiants en situation de handicap
de transmettre des informations au service de prévention des risques pour
une éventuelle prise en charge spécifique en cas de besoin ou d'évacuation.... 95

Objectif 3 – Améliorer l'accueil et l'orientation sur les sites de l'université..... 97

- Fiche-action 3.8 – Accompagner les services compétents dans leur travail
de mise à jour de la signalétique 98
- Fiche-action 3.9 – Aider chaque service à élaborer un plan ou un cheminement
accessible pour venir jusqu'à leur service 100
- Fiche-action 3.10 – Mettre à jour les plans d'accès des sites..... 101
- Fiche-action 3.11 – Améliorer la connaissance de l'accessibilité des salles..... 102
- Fiche-action 3.12 – Former les personnels d'accueil à l'accueil du public
en situation de handicap..... 103



AXE 4 – Développer l’accessibilité aux outils et aux ressources105

Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources 109

Fiche-action 4.1 – Recenser et mettre à disposition les outils d’aide
à l’accessibilité numérique..... 110

Fiche-action 4.2 – Essayer d’atteindre des objectifs fixés
par le Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations
et par la labellisation e-accessible 111

Fiche-action 4.3 – Mettre en place un groupe test d’utilisateurs composé
d’étudiants et d’agents en situation de handicap 112

Fiche-action 4.4 – Communiquer sur des critères de base à respecter pour
rendre un document informatique accessible aux personnes en situation
de handicap..... 113

Objectif 2 – Améliorer l’accessibilité des cours 115

Fiche-action 4.5 – S’adapter aux besoins spécifiques des étudiants..... 116

Fiche-action 4.6 – Recenser les équipements des amphithéâtres et des salles
permettant l’accessibilité des cours 117

Objectif 3 – Optimiser l’aménagement du poste de travail de chaque agent..... 119

Fiche-action 4.7 – Anticiper l’équipement ergonomique du poste informatique
au fur et à mesure du remplacement du matériel 120

Fiche-action 4.8 – Prévoir la possibilité de réserver via le *Help Desk*
les outils permettant l’accessibilité du poste informatique 121

Objectif 4 – Augmenter le niveau d’accessibilité des outils informatiques 123

Fiche-action 4.9 – Faire réaliser un diagnostic d’accessibilité du site internet
de l’UCA, de ses sites connexes et des outils internes 124

Objectif 5 – Améliorer l’accessibilité des ressources 125

Fiche-action 4.10 – Envisager le sous-titrage ou la transcription
et l’audiodescription des vidéos 126

Fiche-action 4.11 – Envisager le sous-titrage ou la transcription
et l’audiodescription des vidéos 127

AXE 5 – Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap129

Objectif 1 – Recenser chaque année les éléments de formation et d’apprentissage en lien avec le handicap..... 133

Fiche-action 5.1 – Recenser en fin d’année les formations
et modules d’enseignement axés sur le handicap..... 134



Fiche-action 5.2 – Faire attester de la réalisation des actions menées dans le domaine du handicap	135
Objectif 2 – Élargir l’offre de formation et le public destinataire	137
Fiche-action 5.3 – Ouvrir des modules de formation relatifs au handicap en formation continue	138
Fiche-action 5.4 – Proposer une Unité d’enseignement libre relative au handicap ouverte à tous	139
Objectif 3 – Faire la promotion des formations en lien avec le handicap	141
Fiche-action 5.5 – Donner de la visibilité aux formations et enseignements dispensés à l’UCA	142
AXE 6 – Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap	143
Objectif 1 – Réaliser un état des lieux complet et une mise à jour de la recherche intégrant la notion de handicap	147
Fiche-action 6.1 – Recenser chaque année les recherches effectuées dans le domaine du handicap	148
Objectif 2 – Améliorer la lisibilité des actions de recherche	149
Fiche-action 6.2 – Identifier les interlocuteurs extérieurs à l’université susceptibles d’offrir des financements	150
Fiche-action 6.3 – Valoriser les actions de recherche auprès du grand public	151
Fiche-action 6.4 – Valoriser la recherche sur le handicap	152
Objectif 3 – Intégrer la notion de handicap à la recherche	153
Fiche-action 6.5 – Sensibiliser les doctorants au handicap au plus tôt afin de les inviter à s’intéresser à cette thématique	155
Fiche-action 6.6 – Encourager la recherche menée par des personnes en situation de handicap	155
AXE 7 – Mettre en place une politique d’achats solidaires	157
Objectif 1 – Inciter à une politique d’achats solidaires	161
Fiche-action 7.1 – Développer des lots et marchés réservés auprès du secteur adapté et protégé	162
Fiche-action 7.2 – Sensibiliser les agents de l’UCA à l’achat solidaire	164



AXE 8 – Communiquer sur le handicap	165
Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap	169
Fiche-action 8.1 – Créer sur le site internet de l’UCA une page spécifique au handicap.....	170
Fiche-action 8.2 – Créer un encart sur le handicap dans l’Influx.....	172
Fiche-action 8.3 – Créer sur l’ENT une foire aux questions consacrée aux questions en lien avec le handicap.....	173
Fiche-action 8.4 – Compléter l’annuaire interne par la création de champs d’entrée relatifs au handicap	174
Fiche-action 8.5 – Identifier un référent handicap dans chaque direction et service administratif et chaque service universitaire	175
Fiche-action 8.6 – Intégrer la thématique du handicap dans les actions culturelles	176
Annexes	177
Sommaire des annexes	179
Annexe n° 1	181
Dépenses prévisionnelles	181
Annexe n° 2	183
Réglementation concernant les aménagements d’examens	183
Annexe n° 3	189
Recensement des actions de formation et des enseignements	189
Annexe n° 4	203
Recensement des activités de recherche intégrant la notion de handicap	203
Table des matières	221

